

**Séance du mardi du 25 avril 2023 – matin**

**Sitzung vom Dienstag, 25. April 2023 – Vormittag**

Présidence : Gianadda Géraldine, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance – *Eröffnung der Sitzung*: 25.04.2023, 09h00

Ordre du jour – *Tagesordnung*:

1. Ouverture de la Séance  
*Eröffnung der Sitzung*
2. Allocution du Conseiller d'Etat Frédéric Favre  
*Ansprache von Staatsrat Frédéric Favre*
3. Finalisation du projet de Constitution  
*Finalisierung des Verfassungsentwurfs*
4. Projet de variante  
*Variantenentwurf*
5. Adoption du projet de Constitution  
*Genehmigung des Verfassungsentwurfs*

**1. Ouverture de la Séance  
Eröffnung der Sitzung**

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

J'ouvre cette dernière séance de la Constituante et je vous salue toutes et tous, chères et chers collègues, également les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général, les personnels assurant la technique et l'interprétation, les personnes qui suivent les débats sur Canal9, les représentants des médias et en particulier M. le Conseiller d'Etat Frédéric Favre, à qui je passe immédiatement la parole pour son allocution, à l'instar de celle qu'il nous a adressée lors de l'assemblée constitutive du 17 décembre 2018.

**2. Allocution du Conseiller d'Etat Frédéric Favre  
Ansprache von Staatsrat Frédéric Favre**

**Favre Frédéric, conseiller d'Etat, Chef du DSIS (Département de la sécurité, des institutions et du sport)**

Mesdames les Constituantes, Messieurs les Constituants, Mesdames et Messieurs les membres du Collège présidentiel, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de la Constituante, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat général.

C'était le 17 décembre 2018, nous étions réunis ici-même pour marquer un moment historique, la séance constitutive de la Constituante. En tant que chef du département en charge des institutions, j'ai l'honneur de vous revoir aujourd'hui, 4 ans et 4 mois plus tard, pour cette dernière séance plénière, tout autant historique.

Je tiens dans un premier temps, à rendre hommage à ceux qui nous ont quittés depuis le début des travaux. Jean-Charles Germanier, décédé à 72 ans en 2019, et celui qui a été le premier président de la Constituante, Bernard Oberholzer, décédé à 77 ans en 2022, doyen d'âge de la Constituante. C'est lui qui avait ouvert officiellement la session constitutive en 2018. Dans son allocution, il avait comparé la Constituante à un ensemble musical de 130 membres, s'apprêtant à écrire à pleine voix et en toute harmonie, une partition qui sera jouée durant de nombreuses années. Bernard Oberholzer avait le sens des mots et de la comparaison, lui qui était passionné tant par la musique que la politique. La partition est désormais écrite. Il reste la dernière note que vous apposerez aujourd'hui lors du vote final. Réviser une Constitution, c'est se confronter à l'histoire, aux valeurs et aux aspirations d'un pays, d'un canton tout entier. Cela exige à la fois une vision claire de l'avenir et un profond respect pour le passé. Réviser une Constitution, c'est traiter des thèmes d'importance tels que nos droits fondamentaux, nos systèmes électoraux, notre organisation territoriale, ou encore nos relations avec nos églises. Réviser notre Constitution, c'est la mission d'envergure que le peuple valaisan vous a confiée.

1907 – 2023, ça pourrait être le chapitre d'un livre d'histoire. En réalité, c'est notre histoire, celle du Valais et de sa population.

Au nom du Conseil d'Etat et en mon nom propre, je profite de cette démarche, je profite de cette tranche de notre histoire pour vous exprimer notre profonde gratitude pour le courage et la volonté que vous avez eus en prenant la plume pour réécrire la Constitution cantonale.

Ce projet ambitieux et humble à la fois est le fruit d'un travail énorme. Vous avez eu de la chance de participer à cette entreprise qui, quelque part, tient de l'aventure et d'un événement unique dans une vie.

La Constitution de 1907 comprend des défauts d'ordre formel. Cette révision totale avait pour objectif d'élaborer un texte équilibré et cohérent qui présente une unité tant sur la forme que sur le fond.

Lors de mon allocution de décembre 2018, je vous avais encouragé à faire appel au cours de vos travaux aux représentants des différentes institutions valaisannes pour recueillir un maximum d'informations, en débattre, puis prendre les décisions nécessaires pour dessiner le Valais de demain. Au vu des nombreux échanges et auditions, cet encouragement a été entendu et ces échanges ont été mis en place avec un objectif clair : façonner LE texte dont les contours novateurs accompagneront nos citoyennes et citoyens sur le long terme. Citoyennes et citoyens à qui vous avez donné la parole, via un questionnaire en ligne, c'est ce qui s'appelle savoir collaborer et être à l'écoute. Car oui, si vous avez travaillé d'arrache-pied durant toutes ces années, c'est pour notre population, pour chaque personne qui compte sur vous, pour dépoussiérer notre Constitution, tout en conservant son essence, ce qui peut paraître dichotomique. Il n'est donc pas étonnant que les débats aient parfois été houleux, que certaines et certains d'entre vous aient été déçus alors que d'autres se montraient satisfaits. Ce ne sont pas ces oppositions ponctuelles qu'il faut retenir. Mais bien le compromis qui a émergé de la diversité, de la richesse de vos idées, de vos diversités, vous, membres de la Constituante. Ne dit-on pas que lorsque personne n'est entièrement satisfait, c'est qu'un bon compromis a été trouvé ? Quand les membres d'un groupe travaillent ensemble pour le bien commun, il convient non seulement que chaque force en présence se batte pour ses idées, mais sache aussi lâcher du lest et s'approcher de la médiane. C'est l'intelligence collective qui permet d'atteindre des sommets. Je tiens à vous féliciter pour vos efforts en faveur de nos citoyennes et nos citoyens.

Chères Constituantes, chers Constituants, durant plus de 4 ans, vous vous êtes arrêtés pour penser notre Valais de demain, pour permettre à notre canton de garder sa cohésion sociale avec une place pour chacune et chacun. Vous avez contribué à écrire un bout de notre histoire en indiquant une nouvelle destination sans renier nos racines, en harmonisant notre Constitution, tout en soignant nos différences. À coup de compromis, les lignes ont bougé pour donner naissance à un texte qui devra convaincre une majorité de la population valaisanne. Il est important de souligner que nous sommes peut-être à la fin de vos travaux mais au début d'un processus politique et démocratique. Il appartiendra maintenant au peuple valaisan de décider si oui ou non, il veut cette nouvelle Constitution. Votre engagement n'est donc de loin pas terminé. Vous avez travaillé dans les détails et maintenant, vous devrez reprendre de la hauteur afin d'expliquer vos travaux à la population. Nous le savons, comme dans toute votation, il y aura des oppositions à ce texte, notamment sur des points sensibles qui ne correspondent pas forcément aux opinions d'une partie de la population valaisanne. C'est le jeu démocratique. Il faut l'accepter avec dignité. Je souhaite un débat constructif et serein. Nous devons montrer l'exemple aux jeunes générations du sens profond de la politique qui est de servir le bien commun. N'oublions pas que celles et ceux qui s'impliqueront dans cette campagne représenteront les institutions. En mon nom et au nom du Conseil d'Etat, je vous remercie toutes et tous de votre engagement et de votre dévouement pour notre canton. Vive le Valais, vive notre démocratie. Merci.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Monsieur le Conseiller d'Etat et vous souhaite une excellente journée.

### **3. Finalisation du projet de Constitution Finalisierung des Verfassungsentwurfs**

#### **La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, je tenais déjà, enfin je pense que vous l'avez remarqué, plusieurs médias sont dans la salle pour prendre des photos, pour filmer, il s'agit notamment la RTS, de Keystone, de canal9 et du photographe de la Constituante.

Je vous remercie également de vous connecter au système de vote et de contrôler que vous avez bien une lumière orange fixe qui s'affiche, si tel n'est pas le cas, veuillez vous manifester. Alors, nous allons maintenant procéder au traitement du point 3.1 de notre ordre du jour, à savoir le traitement des modifications du texte du projet de constitution par la Commission de Rédaction qui font l'objet d'une contestation et uniquement celles-là.

#### **3.1. Traitement des modifications du texte du projet de Constitution par la Commission de rédaction qui font l'objet d'une contestation**

#### **La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Vous avez donc reçu les documents avec les modifications contestées, il y en a 6 au total et elles sont toutes déposées par le SVPO. Je vous rappelle que pour ce point, selon la procédure qui a été définie l'année passée, seuls les membres ou groupes politiques de la Constituante qui ont contesté une modification peuvent motiver brièvement leur demande. Ensuite, il n'y a pas de débat et la Constituante se prononce immédiatement.

Pour les 6 votes concernant ce point, le texte tel qu'issu de la deuxième lecture 2 ou 2 bis sera en vert, je vous le signale déjà, je vous le rappellerai et les modifications de la commission seront en rouge. Alors, je passe donc la parole à Monsieur Romano Amacker.

#### **Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Ja, geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, die Frau Präsidentin hat es gesagt, unsere Fraktion hat verschiedene Anfechtungen gegen die Änderungen der Redaktionskommission eingereicht. Wir sehen dies als klares Bekenntnis, dass wir bis zum Schluss gewillt sind, die Verfassung zu verbessern, dass wir gewillt sind, die notwendigen Korrekturen anzubringen und eben gewillt sind, gemeinsam mit Ihnen ein Projekt mit einer Verfassung, die eben auch juristisch und auch formell überzeugend ist hier durchzubringen. In Artikel 3 geht es um die Institutionen. Es heisst «des Grossen Rates», «des Staatsrates», aber die Redaktionskommission möchte dann nur «des Kantonsgerichts». Also wenn wir «des Grossen Rates», «des Staatsrates» schreiben, dann müssen wir auch «des Kantonsgerichtes» schreiben. Ich möchte darauf hinweisen, dass wenn man die Rechtssammlung unseres Kantons anschauen, in dem Gesetz das durchaus auch üblich ist «des Kantonsgerichtes» zu schreiben. Um diesen Grund bitte ich Sie hier unsere Anfechten zuzustimmen. Besten Dank.

#### **La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Alors, nous allons donc passer au vote concernant donc les modifications de la Commission de Rédaction à l'article 3. Donc, pour voter oui au texte de deuxième lecture, c'est la touche verte, pour voter non et donc pour la modification de la Commission de Rédaction, c'est la touche rouge. Donc en vert le texte issu de la deuxième lecture, en rouge la modification proposée par la Commission de Rédaction. C'est clair pour tout le monde ? Non, ok. Alors en vert le texte tel qu'issu de la deuxième lecture et deuxième lecture bis, en rouge, le texte modifié par la Commission de Rédaction. Est-ce que c'est clair cette fois. C'est oui ou non à l'amendement en fait, hein.

Monsieur Bender.

**Bender Philippe, membre de la Constituante, VLR**

Madame la présidente, mesdames, messieurs, je ne veux pas me mêler de la belle langue de Goethe n'est-ce pas, de Fux et de Rilcke, oui, mais l'article 194 parle des Kantonsgerichts dans la constitution en allemand...

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Monsieur Bender, il n'y a pas de débat sur ce point-la.

Alors, je redis encore une dernière fois, si vous votez touche verte, c'est que vous votez pour le texte de la deuxième lecture, si vous votez rouge, vous votez pour le texte modifié par la Commission de Rédaction. Le vote est lancé. Par 56 voix contre 19 et 40 abstentions, vous avez confirmé le texte issu de la deuxième lecture et refusé les modifications de la Commission de Rédaction.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Fabian Zurbriggen.

**Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir halten die Formulierung, die ursprüngliche Formulierung, für sehr klar und deutlich und gut verständlich und bevorzugen diese. Besten Dank.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Alors, à nouveau, ceux qui sont pour le texte tel qu'issu de la deuxième la lecture et lecture 2 bis, la touche verte, ceux qui sont pour le texte modifié par la Commission de Rédaction, touche rouge. Le vote est lancé. Par 55 voix contre 12 et 50 abstentions, vous avez refusé la modification proposée par la Commission de Rédaction.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Fabian Zurbriggen.

**Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Redaktionskommission hat hier die Formulierung gestrichen und durch eine neue Formulierung ersetzt. In Artikel 94 hat sie gerade das Umgekehrte gemacht, da hat sie die ursprüngliche Formulierung gestrichen und diese Formulierung, die sie in Artikel 76 gewählt hat, hat sie dort als Ersatz gebracht. Also sie hat hier nicht kohärent, nicht einheitlich, einmal hat sie das gestrichen, was im nächsten Schritt bei einem anderen Artikel selber als besser passende Formulierung wählt. Ich denke, es macht mehr Sinn, dass man beides mal die gleiche Formulierung wählt, weil die auch von der Redaktionskommission anscheinend in Artikel 94 dann doch als besser befunden wurde. Da macht es doch Sinn, dass wir beides Mal die gleiche Formulierung wählen. Besten Dank.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Monsieur Zurbriggen. Nous allons donc passer au vote. Donc en vert, ceux qui confirment la version issue de la deuxième lecture et deuxième lecture bis et en rouge, celles qui souhaitent que cette version soit modifiée, tel que prévu par la Commission de Rédaction. Le vote est lancé. Par 69 voix contre 10 et 41 abstentions, vous avez confirmé la version telle qu'issue des lectures 2 et 2 bis.

S'agissant maintenant de l'article 116 alinéa 1, je passe la parole à Monsieur Fabian Zurbriggen.

**Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir halten die Formulierung, die ursprüngliche Formulierung, als einfacher lesbar. Die jetzt umgestellte ist etwas holprig. Das gilt ebenso für Artikel 189. Also das ist in beiden Fällen halten wird die ursprüngliche Formulierung als einfacher lesbar. Besten Dank.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Monsieur Zurbriggen. Nous allons maintenant passer au vote. Donc en vert pour la version issue des lectures 2 et 2 bis, en rouge pour la version telle que modifiée par la Commission de Rédaction. Le vote est lancé. Par 39 voix contre 34 et 48 abstentions, vous avez confirmé les modifications de la Commission de Rédaction.

Nous passons maintenant à l'article 144 alinéa 3 et je passe la parole à Monsieur Romano Amacker.

**Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätzte Frau Präsidentin, Werte Kolleginnen und Kollegen, auch hier erscheint uns die Variante des Plenums sinnvollere. Sie ist einfacher und sie ist verständlicher. Das Plenum hat die Bestimmung «Sozialhilfeempfänger» angenommen. Sie möchten das durch «Sozialhilfeempfangende» ändern. Wir waren auch erstaunt, warum hat man hier eben nicht die Paaform gewählt, also die weibliche und männliche Form, man schreibt beispielsweise auch «Suppleantinnen und Suppleanten», aber hier hat die Redaktionskommission einen anderen Begriff, einen Begriff gewählt, der zwar im Bundesamt vielleicht verwendet wird, aber nicht in einem umgangssprachigen Gebrauch verwendet wird und deshalb bitte ich sie hier auch ganz klar dem Plenum zu folgen, um eben eine verständliche und einfache Variante vorzuziehen. Ich danke Ihnen.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Monsieur Amacker. Donc ceux qui sont pour les versions issues des lectures 2 et 2 bis en vert, ceux qui sont pour les modifications prévues par la Commission de Rédaction en rouge. Le vote est lancé. Par 43 voix contre 33 et 45 abstentions, vous avez accepté les propositions de la Commission de Rédaction.

Et finalement, nous passons à l'article 189 et je passe la parole à Monsieur Fabian Zurbriggen.

**Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Sehr geehrte Frau Präsidentin, angesichts des Resultats bei Artikel 116 ziehe ich den zurück. Besten Dank.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Monsieur Zurbriggen.

3.2. Traitement des propositions du Collège présidentiel d'adaptation des articles 185 (ancien art. 205) et 187 (ancien art. 212) des dispositions transitoires suite à la lecture 2 « bis » de février 2023

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Nous pouvons maintenant passer au point 3.2 de l'ordre du jour, donc le traitement des propositions du Collège présidentiel d'adaptations des articles 185, ancien article 205, et 187, ancien article 212, des dispositions transitoires, suite à la lecture 2 bis de février 2023. Ces propositions n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Elles sont tout de même, toutefois soumises au vote formel de la Constituante. Il s'agit donc ici d'un vote oui / non. Donc pour ou contre l'adaptation de ces articles. Donc, celles et ceux qui approuvent la modification proposée par le Collège présidentiel en vert, celles et ceux qui refusent la proposition faite par le Collège présidentiel en rouge. C'est clair ? Alors, dans le premier vote, nous allons, nous parlons de la modification de l'article 185, en vert, celles et ceux qui l'approuvent, en rouge, celles et ceux qui la refusent. Le vote est lancé. On aurait pu croire à une unanimité presque par 120 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, vous avez approuvé la modification proposée par le Collège présidentiel à l'article 185.

Lors du deuxième vote, nous parlons de la modification de l'article 187, toujours proposée par le Collège présidentiel, donc celles et ceux qui l'approuvent, touche verte, celles et ceux qui la refusent, touche rouge. Le vote est lancé. On se rapproche... Par 123 voix pour, 0 contre et 1 abstention, vous avez donc accepté la modification de l'article 187 proposée par le Collège présidentiel.

**4. Projet de variante  
Variantenentwurf**

4.1. Débat sur l'ensemble du projet de variante

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Nous pouvons maintenant passer au point 4 de l'ordre du jour, projet de variante selon le point 4.1 de l'ordre du jour : débat sur l'ensemble du projet de variante. Vous avez reçu le 10 mars dernier le projet de variante élaboré par le Bureau sur mandat de la Constituante. Aucune proposition d'amendement n'a été déposée à l'issue du délai fixé. Etant donné que ce projet de variante ne fait l'objet d'aucune proposition d'amendement et qu'il n'y a qu'une seule variante, il n'y aura pas donc de lecture de détail du projet de variante, ni de vote séparé comme prévu par l'article 63 alinéa 3 du Règlement. Le présent débat sur le projet de variante portera donc uniquement sur le fait d'approuver ou de rejeter ce projet de variante, donc sur le fait de savoir si oui ou non il y aura une variante.

Les interventions devront donc se limiter uniquement à ce sujet, conformément à l'article 51 alinéa 6 du Règlement. J'ouvre donc le débat sur le projet de variante.

Personne ne souhaite s'exprimer ? Alors, si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc directement passer au vote.

#### 4.2. Vote sur l'ensemble du projet de variante

##### **La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Donc celles et ceux qui acceptent le projet de variante appuient sur la touche verte, celles et ceux qui le refusent appuient sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Par 87 voix contre 29 et 7 abstentions, vous avez donc approuvé le projet de variante qui sera donc soumis également au peuple, si bien évidemment notre projet de constitution devait être accepté aujourd'hui.

#### 5. Adoption du projet de Constitution Genehmigung des Verfassungsentwurfs

##### 5.1. Débat final sur le projet de Constitution et sa variante

##### **La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Nous arrivons maintenant au point 5 de l'ordre du jour, donc l'adoption du projet de Constitution. Avant d'ouvrir ce débat, il y a encore un petit aspect organisationnel. Vous avez reçu une note d'information avec la convocation à la présente séance, celle-ci détaille la suite des événements si le projet devait être accepté et comme cela figure dans cette note, le Bureau adoptera le projet ou le résumé du projet de constitution qui figurera dans la brochure explicative qui sera transmise aux citoyennes et citoyens valaisans en vue de la votation populaire. Donc, en fait ce qui a été décidé, c'était que c'était le Bureau qui allait rédiger la partie consacrée à la Constituante, du texte qui figurera dans la brochure de votation en cas d'acceptation, bien évidemment, du projet de constitution. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce mode de faire et demande un débat ? Tel n'est donc pas le cas et nous partons donc du principe que ce mandat est confié au Bureau.

J'ouvre maintenant le débat final sur le projet de constitution et de sa variante. Je vous rappelle que le débat débutera d'abord par les prises de parole des porte-paroles des groupes, donc les 10 premières prises de parole seront celles des porte-paroles des groupes qui auront 10 minutes à leur disposition et ensuite, bien évidemment que tout le monde pourra prendre la parole, mais ces prises de parole individuelles disposeront d'un temps de parole de 5 minutes chacun. Alors, j'ouvre le débat et je passe la parole à Monsieur Jean-François Lovey.

##### **Lovey Jean-François, membre de la Constituante, Appel Citoyen**

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, la première semaine d'août 2015, un samedi matin, la foule est nombreuse en ville de Sion, la place de la Planta est pleine de gens, il y a beaucoup de monde sur l'avenue de la gare. Les gens sont venus de partout, des vallées latérales, du Chablais, du Haut-Valais, pour assister à un défilé, un cortège pour entendre des fanfares, pour entendre des discours, pour rencontrer les autorités et des officiels. Pendant ce temps-là, nous sommes 2, 3 dans les rues latérales avec Jean Zermatten, honneur à lui, gratitude à lui, à récolter les toutes premières signatures pour une initiative demandant la révision de la Constitution valaisanne. Nous avons effectivement à quelques-uns, lancé cette idée-là, quelques jours auparavant. C'était notre manière à nous, c'est notre manière à nous, de célébrer les 200 ans d'entrée du Valais dans la Confédération.

Il fallait en une année 6'000 signatures, nous en avons eu environ 8'000. Vous connaissez la suite. Une votation populaire en mars 2018, une sorte de plébiscite puisque 73% à



peu près de la population a voulu, a souhaité cette révision de la Constitution et près de 62% de cette même population a souhaité le confier à une Assemblée Constituante.

La suite encore, c'est la désignation par les mêmes citoyens, notre élection et notre assemblée constitutive. Pourquoi ce rappel, mesdames, messieurs ? Pour souligner à quel point du début de cette aventure démocratique, c'est le peuple qui a voulu cette réforme. C'est un canton et c'est le seul canton en Suisse qui fait sa réforme constitutionnelle, son projet de réforme constitutionnelle à la demande du peuple. Le peuple est au début. Il doit être à la fin.

Mesdames, messieurs, chers collègues, celles et ceux qui voteront non tout à l'heure au texte final, non seulement ils manifesteront une défiance à l'égard d'un texte qui ne leur convient pas, mais ils empêcheront le peuple de prendre connaissance de ce texte, d'en débattre et de voter à son sujet, c'est constituer une sorte d'alpha, sans omega. C'est vouloir, si vous me passez cette image, que l'on ait reçu mandat à 130 de peindre pendant 4 ans et demi une vaste fresque multicolore, baroque, riche et au moment de la montrer à celles et ceux qui nous ont mandatés pour la peindre, de refuser de la dévoiler.

Appel Citoyen qui est un groupe qui est appelé à disparaître au terme de cet exercice, au terme de la votation populaire, le groupe Appel Citoyen, même s'il regrette un préambule par trop théocentré, même s'il regrette un article sur l'égalité, qui a fait l'économie de l'énonciation des discriminations et de ses catégories, même s'il regrette que nous n'ayons pas inscrit dans la constitution une cour environnementale, une cour des comptes, même s'il regrette que l'on mette en place un Parlement, un Grand Conseil, numériquement pléthorique, même s'il regrette pour une partie du groupe du moins qu'on ne soit pas allé jusqu'à respecter les minorités, en soumettant l'élection du Gouvernement au système proportionnel, le groupe Appel Citoyen pour l'ensemble salue, et salue avec ferveur, d'abord un texte qui a redéfini des droits, qui les a réécrits avec l'encre d'aujourd'hui, les droits de l'enfant, les droits de la personne handicapée, le droit à l'intégrité numérique, le droit à l'inclusion et à l'intégration, le droit à un environnement sain et sûr, la protection des lanceurs d'alerte, le droit au libre choix de fin de vie. Encore dans un autre domaine qui est tout à fait d'actualité et qui est prometteur pour notre futur dans ce texte, on inscrit noir sur blanc des termes comme le développement durable, la neutralité carbone, la non-appropriation des ressources naturelles ou la non-aliénation de ces ressources naturelles. Par ailleurs et en vrac, dans un inventaire à la Prévert, nous saluons le fait de supprimer les districts et de les remplacer par 6 régions. Nous saluons le fait d'élargir le Gouvernement en le dotant d'une plus grande amplitude et en le portant à 7 membres. Nous saluons la limitation du quorum à un plafonnement à 5%. Nous saluons également la possibilité de mettre en place d'une manière démocratique ou de le refuser des conseils généraux. Nous saluons la non-fiscalisation ou la non-pénalisation fiscale des couples mariés ou des couples pacés. Nous saluons une organisation judiciaire plus moderne, dépolitisée avec la création d'une cour du droit de la famille. Nous saluons l'inscription et la reconnaissance de la langue des signes. Nous saluons particulièrement et avec vigueur l'équilibre revendiqué de la représentation des genres et des sexes dans les autorités politiques quel que soit leur degré. Nous saluons la possibilité, même offerte en variante, d'élire les étrangers à l'échelle communale aux conditions fixées par la loi. Tout ceci, et ça n'est pas exhaustif, nous paraît signe d'un indéniable progrès par rapport au texte de 1907, modérément amélioré, cosmétisé depuis lors. Il n'y a pas à tergiverser, ce qui est proposé aujourd'hui à notre dernier examen, ce qui sera soumis bientôt à l'examen du peuple est une nette amélioration. Mesdames, messieurs, bientôt, nous allons redevenir humbles, bientôt nous serons oubliés, bientôt nous allons redevenir des amis sans rivalités. Mais avant cela, nous sommes appelés à écrire un moment d'histoire, pas pour nous, pas pour notre gloire, pas pour notre fierté, mais pour nos enfants, pour nos petits-enfants qui dès aujourd'hui nous observent et nous jugent. Mesdames et messieurs, il nous appartient d'être à la hauteur de leur légitimes espérances. Merci à vous.

*Je vous remercie Monsieur Lovey, je passe la parole à Monsieur Jean-Dominique Cipolla.*

**Cipolla Jean-Dominique, membre de la Constituante, UDC & Union des citoyens**

Madame la présidente, chers collègues, non possumus, non possumus, nous ne pouvons pas, tout ça pour ça diraient certains, beaucoup de travail, beaucoup d'application plus de 4 ans de discussions, de labeur, pour le résultat que nous connaissons.

Des majorités se sont constituées, des majorités souvent de rencontre, des majorités de compromis, mais les majorités ont-elles toujours raison ? Les majorités détiennent-elles la vérité ? Enfin, aujourd'hui, les jeux sont faits. On peut donc épiloguer une dernière fois. La grande question que nous nous sommes posée dans notre groupe et à l'extérieur de celui-ci, telle que rédigée la nouvelle constitution peut-elle être considérée comme satisfaisante pour que nous la proposons aux citoyens du Valais ? Pour l'Union démocratique du Centre et l'Union des citoyens, une constitution, loi fondamentale de l'Etat, n'est pas un catalogue de mesures et de revendications, mais la règle fondamentale, essentielle, du fonctionnement démocratique d'un Etat de droit. La déconstruction systématique de la société traditionnelle n'a jamais constitué notre objectif. Le peuple que nous représentons souhaite une constitution svelte, claire, compréhensible pour le commun des mortels. A l'enthousiasme de départ ont succédé chez nous beaucoup de désillusions et celles-ci sont venues en cascade. Il nous revient aujourd'hui la charge de vous communiquer le bilan que nous avons établi après une pesée des intérêts en présence. Je le dis tout de suite, le négatif l'emporte largement sur le positif.

Vous me permettez de relever quelques points qui ont pesé de manière inégale de leurs poids respectifs dans la balance des pour et des contre. D'abord le positif. Par son affirmation solennelle de l'origine et de la destination chrétienne du Valais, le préambule nous laissait entrevoir la suite avec une certaine sérénité. Malheureusement, le négatif a suivi sans discontinuer. Tout d'abord, la cohésion cantonale Haut/Bas-Valais, même le Confédéré d'ailleurs en parle. Milieu froissé, région vexée, unité cantonale bafouée. Il nous semble qu'une valorisation constitutionnelle de la minorité linguistique et culturelle aurait été la bienvenue pour la nécessaire harmonie cantonale. Ensuite, le coût des innovations constitutionnelles. Malgré les requêtes incessantes de notre groupe, les majorités n'ont jamais accepté de procéder à un chiffrage, même global, des nouveautés dont le peuple assumera les coûts dans l'augmentation indispensable des impôts à venir.

Maintenant, si vous me permettez, ce sera quelque peu fastidieux, mais quelques articles ou alinéas qui ont retenu particulièrement notre attention. L'hymne cantonal, puisqu'il figure pas dans la constitution, il nous semble que la frilosité et le manque de courage des gens de progrès a cassé notre proposition d'hymne cantonal qui ne coûtait rien d'ailleurs. L'article 14, le droit à la vie, à la liberté personnelle et une fin de vie digne, vous le savez, on l'a répété, on le redit une dernière fois, notre conviction reste que le droit à la vie est sacré dès la conception jusqu'à la mort naturelle. C'est pourquoi nous estimons inadmissible la constitutionnalisation, la constitutionnalisation du suicide, qu'il soit assisté ou non. Article 15, les droits de l'enfant, on veut protéger l'activité numérique de l'enfant, c'est bien, mais c'est de l'ordre du vœu pieux. L'article 18, droit à l'inclusion et à l'intégration. On a sacrifié à la mode, et vous le savez tous, la mode, c'est-ce qui se démode. L'article 43, la titularité des droits politiques, la variante acceptée par le plenum, le plenum atténue la portée momentanée de cette incongruité progressiste que demeure l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des étrangers. Article 45, élection au Conseil des Etats, la mesquinerie des forces de progrès n'a pas permis d'assurer une partie de la cohésion cantonale, en constitutionnalisant la garantie d'un siège dans le Haut-Valais. Encore une tradition qui disparaît, que l'on efface. Article 50a, référendum constructif, la proposition moderne de notre groupe a été vilipendée. Nous pensons que c'est par incompréhension, frilosité et encore manque de courage. Mais cette véritable innovation constitutionnelle aurait pu apporter un plus à notre démocratie. L'article 66, élection du Grand Conseil, le refus de la répartition des sièges selon le mode traditionnel qui a fait ses preuves jusqu'à maintenant, empêche la Constituante, notre Constituante, de concrétiser la volonté cantonale de cohésion entre le Haut et le Bas-Valais.

Election du Conseil d'Etat, article 79, on ne peut que déplorer à ce stade que le système majoritaire ait été arraché in extremis par Le Centre pour un plat de lentilles. L'article 95, les tribunaux de première instance, tribunal de la famille, dont on salue, dont j'ai entendu le salut, par une modification, il s'agit d'un vote sanction à caractère politique, destiné à contrer la restructuration des APEA, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, par un Conseiller d'Etat et approuvé par le Parlement à l'unanimité. L'article 99, le conseil de la magistrature, à notre avis, il s'agit d'une institution inadaptée, imposée par une coterie de légistes en mal de pouvoir. L'article 111, conseil général, nous déplorons l'imposition dans la constitution d'un Conseil général à toutes les communes de 5'000 habitants. Cette décision de principe est contraire à l'autonomie communale, invoquée d'ailleurs à tout propos dans nos discussions. Article 129, réalisation de l'égalité entre les personnes, nous nous devons de stigmatiser cette disposition qui prévoit in fine, la mise sur pied de quotas. L'article 137, principes de l'enseignement, neutralité confessionnelle, cet article est contraire à toute tradition chrétienne du Valais. L'aide sociale, l'article 144, notre canton voudrait se singulariser par une solution populiste qu'il ne s'y prendrait autrement : l'aide sociale non remboursable. Article 146, intégration et naturalisation, cet article facilitant l'intégration et la naturalisation est en opposition totale avec l'introduction du droit de vote des étrangers. L'article 147, l'aide humanitaire et coopération au développement, nous pensons que l'Etat doit d'abord se préoccuper prioritairement de ses administrés contribuables, après seulement il prend d'autres charges. L'article 155, le climat, nous pensons qu'il est orgueilleux de prétendre que l'homme puisse à lui tout seul modifier le climat.

Bon appétit, Madame Vuagniaux. Celui-ci a varié au cours des siècles et c'est probable que cela continue.

Autant mettre des noix sur un bâton ou le sandwich où je pense. Article 172, je vais arrêter, je vais arrêter, les églises reconnues de droit public, nous ne pouvons que nous opposer au contrat de prestations imposé aux églises. Il est contraire à la liberté religieuse. Il se révèle irréaliste et chicanier. Je termine, j'arrête, la liste pourrait continuer, mais j'arrête parce que je crois que ça... on me fait des signes, ça suffit. J'arrête mon énumération de nos griefs à l'encontre de quelques articles de la nouvelle constitution.

En résumé, non possumus, nous ne pouvons pas accepter cette constitution telle que rédigée. Elle contient beaucoup trop d'éléments contraires à nos convictions. Nos citoyens ne comprendraient pas notre attitude complaisante à son égard. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à faire prévaloir nos opinions face à une certaine adversité, pour ne pas dire une adversité certaine. En bonne démocratie, vous devez accepter notre position et respecter notre choix comme il se doit. Je vous remercie de votre religieuse attention.

*Je vous remercie Monsieur Cipolla et je passe la parole à Monsieur Fabien Thétaz.*

### **Thétaz Fabien, membre de la Constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Madame la présidente, chères et chers collègues, il y a 4 ans, nous nous embarquons dans une aventure inédite et aussi bien politique qu'humaine, un exercice jalonné de débats en commissions et en plénums, d'expertises, de consultations, de réflexions, de compromis et de reformulations.

Aujourd'hui il nous incombe de voter sur ce nouveau contrat social. Ce vote solennel et historique nous dépasse tous et toutes individuellement. Il nous engage collectivement, il engage notre responsabilité politique envers le canton et envers sa population.

Le groupe PS et Gauche citoyenne votera à l'unanimité pour le projet de Constitution.

Est-ce que cela signifie que nous approuvons les 190 articles pris individuellement ? Evidemment pas, cela signifie que nous considérons que le texte dans son ensemble correspond pour l'essentiel à nos attentes. Refuser le texte en bloc en raison de telle ou telle disposition qui ne nous conviendrait pas, reviendrait à perdre de vue l'essentiel et à trahir le mandat qui nous a été confié par la population, celui de définir les bases de l'organisation cantonale pour les

prochaines décennies. Cet horizon temporel rend caduc tout calcul politique de court terme. L'alternative, c'est le statu quo. Bien sûr, nous regrettons plusieurs éléments, notamment le maintien du préambule dans sa formule actuelle, l'absence de salaire minimum ou encore les formulations timorées sur la représentation hommes-femmes. Mais nous nous réjouissons d'avancées favorables dans au moins 3 domaines, d'abord une modernisation des institutions démocratiques, le principe du bulletin de vote unique, l'augmentation du nombre de Conseillers d'Etat, le Conseil général en principe obligatoire dès 5'000 habitants, l'introduction de la motion populaire sont autant de mesures qui ouvrent le jeu politique et renforcent l'exercice démocratique. La répartition des sièges au Grand Conseil sur la base de la population résidente établit un juste équilibre entre régions. L'introduction du droit de vote et d'éligibilité des personnes étrangères au plan communal permet d'accorder le même droit à toutes celles et tous ceux qui font le Valais au quotidien, là où se crée le lien social.

Un mot sur la variante, nous n'étions pas favorables à une variante sur cette question à l'origine mais, dans un esprit de compromis, nous n'y sommes pas opposés. Cette variante aura en effet au moins un mérite, elle empêchera les personnes qui sont de toute façon opposées au projet de constitution de s'appuyer sur le droit de vote des étrangers pour justifier leur position. Elle obligera en quelque sorte à un exercice de clarté. Le deuxième élément à souligner est la modernisation et l'extension des droits fondamentaux, droits spécifiques adressés aux enfants, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, droit à une fin de vie digne librement choisie, droit à une interaction humaine, droit en environnement sain, droit à l'inclusion notamment, tiennent compte de catégories de populations vulnérables et des enjeux contemporains.

Le troisième élément que nous relevons est la modernisation des tâches de l'Etat, la réalisation de l'égalité entre les personnes, l'instauration d'un congé parental cantonal, la politique du logement, l'objectif de neutralité carbone, le soutien à l'agriculture et au tourisme notamment, feront évoluer l'action publique en répondant aux défis sociaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Notre assemblée a fait quelques choix audacieux, mais le texte n'a rien de révolutionnaire. Il correspond à une mise à jour attendue des principes de l'Etat. Sans renier l'histoire du canton, sans bousculer les fondamentaux, il fixe un cap rassembleur. Ce résultat correspond au mandat qui nous a été donné et à l'esprit de compromis qui a in fine régné dans notre assemblée. Entre la deuxième lecture et la lecture 2 bis, notre groupe a fait le choix, guidé par la responsabilité politique et l'objectif, de faire aboutir le projet, du dialogue et de la recherche de compromis avec d'autres groupes. Une telle démarche suppose, pour chacun de renoncer à certaines revendications en échange d'un gage d'acceptabilité politique large.

In fine, ce travail de révision n'a ni gagnant ni perdant. Aucun groupe, aucun parti, aucun camp ne peut revendiquer la paternité du projet. Il est l'aboutissement d'un travail collectif et itératif. Et c'est précisément ce qui permet à chacun de s'en saisir. Un texte cohérent et équilibré qui correspond, j'en suis sûr, aux aspirations du plus grand nombre et qui saura réunir une majorité dans les urnes, car c'est bien l'enjeu qui nous attend, notre mandat de Constituant ne s'achève pas tout à fait aujourd'hui. Il s'agira d'expliquer et de défendre le texte, d'enthousiasmer la population pour le projet que nous proposons. La question haut-valaisanne a marqué les débats et il est à craindre que le projet n'enthousiasme pas autant dans la partie germanophone. Tout a déjà été dit sur le sujet, je n'y reviens pas sur le fond, mais notre groupe est convaincu que le texte renforce la cohésion cantonale car ce terme si souvent employé dans les débats qu'il en a perdu sa substance, ne se résume pas à quelques calculs sur un bout de table. Est-ce que le projet péjore la situation d'une région ou d'une autre ? Absolument pas, il établit un équilibre juste et raisonnable entre les composantes du canton. Comme vous le savez, notre parti est très attaché à la défense des minorités. Il n'aurait, notre groupe n'aurait jamais accepté un texte qui discrimine la partie germanophone. J'invite donc à dépasser les postures défaitistes et à voir le projet dans sa globalité comme progrès pour l'ensemble du canton.

Enfin, 2 éléments qui donnent une saveur particulière au projet de constitution : la plupart des élus de cette assemblée ne sont pas des professionnels de la politique. Pour la majorité d'entre nous, c'était le premier mandat électif. En ce sens, nous sommes essentiellement une organisation issue de la société civile et cela confère une légitimité d'autant plus forte au texte. Et puis quel beau signal que le texte de notre projet de constitution soit rédigé en langage inclusif et qu'il soit appelé à être signé par 5 femmes et 5 hommes, au moment où l'objectif d'inclusion fait l'objet d'attaques de toutes parts, notre canton montre la voie.

Pour conclure, notre groupe souligne la qualité des débats et des réflexions qui ont animé notre assemblée pendant 4 ans. Nous sommes reconnaissants pour la bonne collaboration et l'attitude constructive qui, en général, a prévalu. Au-delà de la dimension politique, ce travail a été l'occasion de nombreux échanges et rencontres humaines enrichissantes qui, je l'espère, perdureront au-delà de notre mandat. Nous remercions également vivement le secrétariat général et toute son équipe pour le soutien sans faille tout au long de ces 4 ans. Le groupe PS et Gauche citoyenne accepte donc le projet de nouvelle constitution et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention.

*Je vous remercie Monsieur Thétaz et je passe la parole à Madame Claudia Alpiger.*

### **Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft-VS**

Geschätztes Präsidium, geschätzte Kolleginnen und Kollegen des Verfassungsrates, ich darf im Rahmen der Schlussdebatte das Fraktionsvotum für die Fraktion Zukunft Wallis an Sie richten. Ich kann bereits jetzt vorwegnehmen und Ihnen mitteilen, dass unsere Fraktion einstimmig dem Verfassungsentwurf zustimmen wird. Gerne möchte ich Ihnen im folgenden unsere Gründe für die Zustimmung darlegen: auf einer übergeordneten Ebene gibt es 3 Aspekte, wieso wir heute dem Verfassungsentwurf zustimmen werden.

Erstens möchten wir damit denn langen Prozess der Erarbeitung dieser neuen Verfassung würdigen. Mehr als 4 Jahre sind wir nun schon dran am Ausarbeiten, am diskutieren, ja sogar am Kämpfen für unsere neue Verfassung. Der Prozess ist mit vielen finanziellen, aber auch zeitlichen Ressourcen von uns allen verbunden. Es liegt nun eine Verfassung vor mit über 200 Artikeln. Es ist klar, dass dieses Resultat nicht allen zu 100% passt, übrigens auch uns nicht, aber wir müssen dies als Ganzes sehen. Und als Ganzes betrachtet liegt nun ein beachtliches Resultat einer über vierjährigen Arbeit vor, in das viel Energie, Hirnschmalz und Engagement von uns allen reingesteckt wurde. Und vergessen Sie bitte nicht, liebe Kolleginnen und Kollegen, diese neuen Verfassung ist in demokratischer Weise zustande gekommen. Alle politischen Kräfte unseres Kantons sind in diesem Verfassungsrat vertreten. Wir als Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte repräsentieren die Walliserbevölkerung mit all ihren unterschiedlichen Meinungen und Positionen. Zu einem demokratischen Prozess gehören gut schweizerische Kompromisse. So wie wir es in diesem Saal, mit wenigen Ausnahmen, gemacht haben. Und deshalb, so sind wir überzeugt, hat dieses Resultat für alle etwas, das ihm oder ihr passt und das ihn oder sie davon überzeugen sollte, der Verfassung zuzustimmen.

Zweitens sind wir der Meinung, dass dieses Resultat, also die von uns erarbeitete neue Walliser Verfassung, nun auch endlich dem Volk vorgelegt werden soll. Das Volk hat das Recht, auch mitbestimmen zu dürfen, ob es unsere Verfassung als gut oder als schlecht bewertet. Es wäre schade um den ganzen Prozess, wenn wir 130 anwesende Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte hier und heute den Entwurf ablehnen würden, ohne zu wissen, ob er in der Bevölkerung überhaupt Anklang gefunden hätte oder nicht. Stimmen wir heute der Verfassung zu und lassen wir schliesslich das Volk entscheiden, ob es diese neue Verfassung will oder nicht.

Drittens, und das ist der wichtigste Aspekt, drittens stimmt Zukunft Wallis der neuen Verfassung zu, weil sie inhaltlich um einiges besser ist. Das heisst fortschrittlicher, zeitgemässer und auch sozialer als unsere alte, über hundertjährige Verfassung. Es gibt auch hier grob gesagt 3 inhaltliche Gründe, beziehungsweise Verbesserungen, in der neuen Verfassung gegenüber der alten Verfassung.

Erstens wird mit der neuen Verfassung die direkte Demokratie ausgebaut und somit gestärkt. So werden die politischen Mitwirkungsmöglichkeiten ausgebaut, die Ausübung der politischen Rechte gefördert und erleichtert und die Gruppe der Stimmberechtigten wird erweitert. Aber auch die Einführung eines Generalrats, die Transparenz der Parteienfinanzierung oder der Erhalt der Suppleantinnen und Suppleantensystems gehören zu diesem Aspekt sowie auch die politische Bildung und Beteiligung von Kindern und Jugendlichen.

Zweitens beinhaltet die neue Verfassung viele neue und gute Artikel in Bezug auf die soziale Gerechtigkeit, in Bezug auf die Solidarität. Hierzu gehören zum Beispiel die Bestimmungen zur Förderung des gemeinnützigen Wohnraums oder zur nicht rückzahlbaren Sozialhilfe. Aber auch der Ausbau der Grundrechte, insbesondere der Kinderrechte und auch das Recht auf ein würdiges und frei gewähltes Lebensende gehören dazu. Zudem zählen wir auch alle gleichstellungspolitischen Aspekte zu den guten neuen Artikeln in der vorliegenden Verfassung. Dies sowohl in Bezug auf die Geschlechter, wie zum Beispiel die Elternzeit, bezahlbare Kinderbetreuungsangebote, der Vereinbarkeitsartikel oder die ausgewogene Vertretung von Frauen und Männern in unterschiedlichen Gremien. Aber auch in Bezug auf andere Bevölkerungsgruppen gibt es nennenswerte gute Artikel in der Verfassung. So zum Beispiel die Aufnahme des Diskriminierungsverbots oder aber auch die Einführung von einheitlichen, einfachen und raschen Einbürgerungsverfahren.

Als dritten inhaltlichen Aspekt, aufgrund dessen wir von Zukunft Wallis der neuen Verfassung zustimmen, sind die diversen Artikel rund um den Umgang mit und den Erhalt von den natürlichen Ressourcen und unserer Umwelt zu nennen. So soll die Kreislaufwirtschaft gefördert, die Biodiversität erhalten und die Wasserversorgung gesichert werden. Das Gut Wasser soll im öffentlichen Eigentum bleiben, was wir als einen sehr wichtigen Aspekt sehen. Und jeder Person wird das Recht zugesprochen, in einer gesunden, sauberen und nachhaltigen Welt zu leben.

In der neuen Verfassung wird festgehalten, dass der Klimawandel bekämpft und die Klimaneutralität angestrebt werden soll und auch die Anpassungsfähigkeit an die Auswirkungen des Klimawandels soll gestärkt werden. Sie sehen: sowohl in umweltpolitischer, als auch in gesellschaftspolitischer und demokratiepolitischer Sichtweise liegt vor uns eine fortschrittliche und gute neue Verfassung.

Es gibt noch weitere Einzelaspekte, die wir als positive Punkte hervorheben möchten. Neu soll das Wallis aus 6 Regionen bestehen, was wir von Zukunft Wallis befürworten. Wir sehen diese grösseren und schlagkräftigen Regionen als gutes Gegengewicht zum Kanton und als Vermittler zwischen Gemeinden und Kanton. Auch die Unterstützung von Gemeindefusionen sehen wir als wichtigen Aspekt für ein modernes Wallis. Dass der Kanton seine Aufgaben in Zukunft dezentral erfüllen muss und diese Aufgaben gerecht auf dem Kantonsgebiet verteilt werden müssen, ist vor allem für uns im Oberwallis ein wichtiger Artikel. Aber eigentlich für das ganze Wallis, von Gletsch bis Saint-Gingolph, ist es wichtig und gut, dass nicht alles in der Hauptstadt in Sitten stattfinden soll.

Schliesslich sind wir überzeugt, dass es gut und zeitgemäss ist, dass der Kanton den öffentlich-rechtlich anerkannten Kirschen auf der Grundlage einer Leistungsvereinbarung die notwendigen Mittel zur Erfüllung der Aufgaben im Dienst der Bevölkerung gewährt.

Ich komme langsam zum Schluss. Wie zu Beginn gesagt: Jede und jeder findet etwas in der neuen Verfassung, mit dem er oder sie nicht zufrieden ist. Aber: Wegen 2 bis 3 Sachen gegen etwa zu kämpfen ist immer einfacher als für den Rest einzustehen. Machen wir es uns aber nicht zu einfach, stehen wir zu den Rest ein. Stehen wir für die Verfassung ein, die eine ausgewogene Kompromisslösung darstellt, die den Prinzipien einer modernen Gesellschaft entspricht, die ein Abbild von der heutigen Zeit ist und die die wesentlichen Fragen, die uns beschäftigen müssen, auch beinhaltet. Zeigen wir der Walliserbevölkerung, was für gute Punkte die neue Verfassung hat und reden wir diese von uns erarbeitete neue Verfassung nicht schlecht, nur um den eigenen Wählerinnen und Wählern zu gefallen. Ich danke Ihnen also im Namen der Fraktion Zukunft Wallis

für die Zustimmung zur neuen Verfassung. Und ich danke Ihnen allen ganz herzlich für die spannende, lehrreiche und schöne Zeit hier zusammen hier im Verfassungsrat. Die Zeit wird noch lange in Erinnerung bleiben, da bin ich überzeugt, und ich hoffe, diese Erinnerung wird nicht nur mir bleiben, sondern auch in Form einer neuen Walliser Verfassung für viele kommende Generationen Wirkung entfalten. Merci.

*Je vous remercie Madame Alpiger, je vais passer la parole à Monsieur Flavio Schmid et nous ferons ensuite une pause.*

### **Schmid Flavio, Mitglied des Verfassungsrates, neo – Die sozialliberale Mitte**

Geschätztes Präsidialkollegium, geschätzte Präsidentin, Werte Verfassungsratskolleginnen und -Kollegen, «wer kämpft kann verlieren, wer nicht kämpft, hat schon verloren». Dieses Zitat von Bertolt Brecht umschreibt die Grundeinstellung der sozialliberalen Mitte während der vergangenen viereinhalb Jahre.

Stets und mit voller Kraft haben wir uns für eine im ganzen Kanton mehrheitsfähige Verfassung eingesetzt. Wir haben uns mit grossem Engagement für ein fortschrittliches und zukunftsorientiertes Wallis stark gemacht und waren gleichermassen bestrebt, in Bezug auf die institutionellen Fragen Lösungswege anzubieten, damit es gelingt, alle sprachlichen kulturellen Regionen auf dem Weg zu einer neuen Verfassung mitzunehmen. Wiederholt haben wir mit Nachdruck betont, dass die Stossrichtung der Verfassung stimmt und die grosse Herausforderung darin besteht, die Einheit des Kantons Wallis in den politischen Dimensionen sicherzustellen, ohne hierbei mit überhöhten und unrealistischen Forderungen eine von der Mehrheit nicht nachvollziehbare Überbevorteilung zu riskieren.

In diesem Sinne positiv hervorzuheben ist, dass für neo – Die sozialliberale Mitte im finalen Verfassungsentwurf viele wichtige Themen aufgegriffen und integriert wurden, die in die Zukunft weisen. Es sind dies etwa die Verpflichtung des Kantons, seine Aufgaben künftig dezentral zu erfüllen; Französisch und Deutsch sollen als gleichwertige Amtssprachen im Kanton verankert werden; die Rechte von Menschen mit Behinderung zu stärken; die Kinderrechte werden umfassend an die aktuellen Herausforderungen angepasst und die Rechte für ältere Menschen festgeschrieben; das solidarische Handeln von Privatpersonen und das Handeln betreuender Angehöriger sollen von der kantonalen Sozialpolitik anerkannt und unterstützt werden – der für neo wichtige Bereich der Care-Arbeit wird somit stark aufgewertet; die Einführung einer Elternzeit ist geplant und der Bereich der frühen Kindheit soll gefördert werden. Im Bereich von Energie und Klima sollen Rahmenbedingungen für eine gesicherte und ausreichende Energieversorgung geschaffen werden, so dass einheimische erneuerbare Energie und die Energieeffizienz gefördert werden. Zudem soll der Kanton Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels ergreifen und fokussiert Strategien zum Umgang der Auswirkungen des veränderten Klimas entwerfen.

Mit Blick auf all diese zukunftsweisenden Aspekte ist es umso bedauerlicher, und hinsichtlich der kantonalen Kohärenz, umso Beklagenswerter, dass es uns Parteien und Regionen übergreifend nicht gelungen ist, die institutionellen Fragen mit einem grösseren und geeinigten Willen zum Konsens, respektive zur Kompromissbereitschaft zu beantworten.

Was die politischen Institutionen anbelangt, möchte ich gerne, ja muss ich, einen Rückblick auf und Einblick in die Arbeiten der vergangenen Jahre machen und erklären, weshalb die Stimmungslage im oberen Teil des Kantons bewölkt bis düster verhangen ist.

Gedanken zum Ständerat: die neue Verfassung bietet keinen garantierten Ständeratssitz für das Oberwallis. Im Gegenteil, wegen der vorgesehenen Einheitsliste, wird es für die Kandidatinnen und aus dem deutschsprachigen Wallis künftig überaus schwierig werden, einen Sitz in der kleinen Kammer in Bern zu gewinnen. In Zukunft wird es daher umso wichtiger sein, dass das Oberwallis sich überparteilich auf eine einzige möglichst aussichtsreiche Kandidatur einigen wird. Von einer echten demokratischen Wahlfreiheit kann kaum mehr die Rede sein. Die

Kommission 3 hat bewiesen, dass man sich auch hinsichtlich des Ständerates seriös und intensiv für eine Lösung zur Stärkung der kantonalen Einheit einsetzen können. Man hat keine Mühen gescheut und eigens ein Gutachten von Prof. Dr. Uhlmann erstellen lassen, das unterstreicht, dass der Kanton Wallis eine lange Tradition des Minderheitenschutzes kennt und stets gepflegt hat. Die Voraussetzung, eines solchen Schutzes für Minderheiten bedarf immer eine stichhaltigen Rechtfertigung. An etlichen Stellen des Gutachtens von Ullmann wird die Legitimität des Anspruchs der sprachlichen Minderheit des Oberwallis als bedeutend, als gewichtig, als einer substantiellen Berücksichtigung Wert eingestuft. Es ist aus diesem Gesichtspunkt schade und bedauerlich, dass der Verfassungsrat dem Vorschlag der Kommission, welcher als Verfassungswürdig eingestuft worden ist, kein Gehör schenkte und die lange Tradition des Minderheitenschutzes an dieser Stelle über Bord warf. In diesem Punkt hat es der Rat verpasst, eine intelligente, zukunftsweisende, die Kohäsion befördernde für den gesamten Kanton vertretbare Kompromisslösung umzusetzen, dass wenn die sprachliche Minderheit in Bern über eine Periode von 4 oder 8 Jahre nicht vertreten ist, eine Korrektur via Verfassung zum Tragen gekommen wäre.

Gedanken zum Staatsrat: 25 der 26 Kantone wählen ihre Regierungs- und Staatsräte nach dem Majorwahlmodus. Folgerichtig hat der Rat in allerletzter Sekunde umgeschwenkt und das staatsrätliche Proporzexperiment mit ungewissem Ausgang versenkt. Aus regional spezifischer Perspektive war es hinsichtlich der Anzahl Staatsräte wiederum ein Akt, bei welchem sich das Ober- und das Unterwallis gegenüberstanden. Die bürgerliche Parteien des Oberwallis, inklusive der Oberwalliser Linke, sprachen sich in ungewöhnlicher Einigkeit erfolglos für eine Beibehaltung der 5 Staatsratssitze aus. 2 Argumente prägten diese Sicht: einerseits sind es die Kosten und die Wirtschaftlichkeit; andererseits schwindet bei 7 Staatsräten der Einfluss des deutschsprachigen Wallis, oder rückt das Unterwallis auch in dieser wichtigen staatspolitischen Frage neuerlich die Verhältnisse zu seinen Gunsten zurecht. Eine adäquate Vertretung der Oberwalliser Anliegen wird weiter verwässert.

Gedanken zum Grossrat: der Verfassungsrat ist auf viele verschiedene Möglichkeiten des Oberwallis im Grossrat zu stärken und aufzuwerten nicht eingetreten. Mit griffigen angemessenen und mehrheitsfähigen Massnahmen hätte die Entwicklung weiterer schmerzhafter demographisch bedingter Sitzverluste sanft abgefedert werden müssen. Der Verfassungsrat hat leider weder den Mut noch die Sensibilität an den Tat gelegt, diesen starken Rettungsanker auszuwerfen. Stattdessen hat man sich für eine Alibi-Lösung ausgesprochen, der vom Wallis eingebrachte von der Kommission mitgetragene Lösungsansatz, welche den 6 neugeschaffenen Regionen 5 fixe Sitze zugesprochen und die übrigen 100 Sitze anhand der Wohnbevölkerung verteilt hätte, wurde abermals dem parteipolitischen Kalkül des Unterwallis geopfert. Das Gegenargument war ebenso klar wie entlarvend. In der Region Sitten hätte dieses einfache und nachvollziehbare Modell dazugeführt, dass man 2 von 32 Sitzen an andere Regionen hätte abtreten müssen. Der Aufschrei war gross und man drohte damit, dass diese Berechnungsgrundlage integrierend in der Verfassung, im Unterwallis niemals mehr mehrheitsfähig sein würde und die Parteien im unteren Teil des Wallis die Verfassung als ganzes infrage stellen und bekämpfen werden. Die Schärfe und Härte dieser Reaktion überraschte und enthüllte, dass die Bereitschaft, Abstriche zu machen, zwar von der deutschsprachigen Minderheit gefordert wurde, man selbst aber nicht gewillt und bereit war, einen Schritt auf das Oberwallis zuzugehen.

In der Retroperspektive identifizieren wir von neo – der sozialliberalen Mitte, exemplarisch 3 Gründe, weshalb die Verfassung leider nur im französischsprachigen Teil des Kantons eine satte Mehrheit hinter sich vereint. Das Plenum und die Missachtung der Kommissionsarbeit: Es ist rückblickend auf die Arbeit im Verfassungsrat ein immer wieder repentierendes aus unserer Sicht höchst bedauerliches Muster erkennbar, dass den Ideenansätzen und Entscheiden der Kommissionen im Rat wenig Gewicht beigemessen wurde. In der Kommission wurde intensiv gearbeitet, breit debattiert und hart und doch konstruktiv nach Kompromissen gerungen. Die resultierenden Lösungsansätze sind jedoch im Plenum immer und



immer wieder Partei- und regionalpolitischen Taktiken zum Opfer gefallen. Entscheide mit deutlichen Mehrheiten zugunsten der Förderung der kantonalen Einheit hielten, so mein Fazit, den parteiideologischen orientierten Druck im Plenum nicht Stand. Die destruktive Haltung der FDP Unterwallis: die FDP-Oberwallis hat bereits bevor das Ringen um eine neue Verfassung begonnen hat und den Eingang von Bertolt brecht umschriebenen Grundsatz "wer kämpft kann verlieren, wer nicht kämpft hat schon verloren" zu wörtlich genommen und gänzlich auf eine Hinterlegung einer Liste verzichtet und somit willentlich und wissentlich die Oberwalliser Interessen vernachlässigt. Die Kolleginnen und Kollegen der FDP Unterwallis fahren hingegen von der ersten Sekunde an sehr deutlich und klar in ihrer Haltung. Ein Schritt auf das Oberwallis zuzugehen, war für sie gleichbedeutend mit einem Schritt im Unterwallis in die falsche Richtung. Die Bereitschaft, an einer für den gesamten Kanton mehrheits- und tragfähigen Verfassung mitzuwirken war schlicht ergreifend nie vorhanden. Jegliche Versuche, in überparteilichen Gremien, Kompromisse zu finden, wurden von der FDP ausgebremst. Der Fraktionschef der FDP war es nicht müde, immer und immer wieder zu betonen, wie wenig Interesse er hat, dem Oberwallis seine Hand auszustrecken. Das Nein-Komitee der SVP-Oberwallis zur Halbzeit: Natürlich gilt es auch selbstkritisch zu sein und sich einzugestehen, dass es den oberwalliser Fraktionen nicht gelungen ist, im Plenum Mehrheiten zu kreieren. Die Hürde ebenso viele Abgeordnete im Unterwallis für eine Idee zu begeistern, wie wir Verfassungsräte im Oberwallis als gesamtes stellen, war einfach viel zu hoch. Als dann die SVP im Mitten des laufenden Prozesses hin zur neuen Verfassung ein Komitee gründete, hat dies der Glaubwürdigkeit und dem Ansehen der oberwalliser Fraktionen stark geschadet. In den darauffolgenden Verhandlungen wurde die Position der Oberwalliser Anliegen geschwächt. Die unterwalliser Fraktionen stellten sich auf den Standpunkt, dass der Verfassungsentwurf im Oberwallis chancenlos ist. So begannen die Unterwalliser Verfassungsräte eine Verfassung für das Unterwallis zu schreiben und wollten hierbei die Mehrheitsfähigkeit in deren Kantonsteil stärken. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir von neo anerkennen die sozialliberalen Werte, die insbesondere in den Grundrechten und Aufgaben des Staates und in den Verfassungsentwurf einfließen. Die staatspolitische Dimension ist für unsere Partei jedoch zu wichtig, als dass wir sie nun bei der Schlussabstimmung ausblenden könnten. Dass dies von den meisten unterwalliser Fraktionen hier im Saal nicht anerkannt wurde, führt nun leider dazu, dass wir von neo den Verfassungsentwurf unter dem Strich grossmehrheitlich ablehnen werden. Wir bedanken uns für die gute und vor allem in den Kommissionen stets kollegiale und konstruktive Zusammenarbeit. Besten Dank.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Monsieur Schmid. Nous allons donc maintenant faire une pause jusqu'à 10h45.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Mesdames et messieurs, je vous remercie de prendre place. Nous allons donc continuer le débat final. Il reste encore des représentants de groupes qui doivent s'exprimer avant les prises de paroles individuelles.

Je passe la parole à Madame Vuagniaux.

**Vuagniaux Laurence, membre de la Constituante, Les Verts et Citoyens**

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, quel moment solennel que cette journée sur le vote final qui nous amène à nous prononcer sur un texte que nous avons mis 4 ans à construire ensemble. Arrivé au terme de notre mandat, le groupe des Verts et Citoyens tire un bilan positif du travail effectué ces 4 dernières années. Mais commençons ce bilan par l'expression d'un regret partagé par la majorité des membres de notre

groupe. Le préambule, bien que n'ayant qu'une valeur symbolique dans la future constitution, ne peut nous satisfaire. En effet, en commençant notre nouvelle constitution par « Au nom de Dieu Tout-Puissant », nous excluons de fait une partie de la population non-croyante ou croyant en d'autres forces. Malgré notre proposition de supprimer ce préambule, proposition qui n'a pas été suivie, nous espérons que les citoyennes et citoyens de notre canton ne se retrouvant pas dans cette formulation, prendront tout de même le temps et la peine de lire le reste du texte qui leur sera soumis.

Au chapitre des droits fondamentaux, nous saluons l'article sur l'égalité et le principe de non-discrimination qui stipule que nul ne doit subir de discrimination et que l'homme et la femme sont égaux en droit, ainsi que l'article sur le droit à la vie, à la liberté personnelle et à une fin de vie digne qui inscrit dans notre nouvelle constitution que tout être humain a droit à une fin de vie digne et librement choisie. Cet article fait écho à la votation de novembre 2022 où 76,5% des Valaisannes et Valaisans ont dit oui à la loi sur les soins palliatifs et l'encadrement de la pratique de l'assistance au suicide en institution et montre que notre texte est en adéquation avec les attentes de la population.

L'inscription des droits de l'enfant dans notre future constitution, tout comme le droit à un environnement sain nous semblent des avancées essentielles apportées par ce texte.

Au chapitre des droits politiques, nous regrettons que le droit de vote à 16 ans n'ait pas été retenu. Cet article aurait permis à nos yeux une meilleure transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'exercice de ses droits civiques. Nous saluons, par contre, l'article sur la formation civique et l'exercice des droits politiques qui stipule que l'Etat et les communes mettent en place des instruments permettant la participation des enfants et des jeunes à la vie politique et qu'ils encouragent et facilitent l'exercice des droits politiques, notamment par la formation civique. L'octroi des droits politiques au niveau communal pour les personnes de nationalité étrangère est, nous l'avons vu, un sujet sensible et délicat. Le fait de proposer une variante à la population pour cet article permet d'ouvrir un large débat et de trancher cette question de manière démocratique sans que le projet de nouvelle constitution soit remis en question à cause d'un article en particulier. A préciser encore pour les personnes qui nous écoutent, que les droits politiques, s'ils sont accordés aux personnes de nationalité étrangère, ne le sont que si ces personnes sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement, c'est-à-dire qu'elles séjournent en Suisse depuis 5 ou 10 ans, qu'elles maîtrisent la langue de la région où elles vivent, qu'elles respectent la sécurité et l'ordre public et qu'elles participent à la vie économique ou suivent une formation.

Concernant les personnes durablement incapables de discernement, c'est finalement la formulation "La loi ne peut restreindre la titularité des droits politiques" qui a été choisie par une courte majorité du plénum. C'est ainsi une disposition très claire qui s'inscrit dans la constitution, respectant la convention de l'ONU relative aux droits des personnes en situation de handicap, ratifiée par la Suisse et qui devra être concrétisée dans la loi.

Quant à nos institutions et nos autorités cantonales, le nombre de députés et de députés suppléants au Grand Conseil est resté inchangé, ce que nous regrettons, ayant soutenu une diminution de leur nombre. Nous saluons, par contre la décision de ne pas introduire un système de garantie de sièges pour les régions et de baser le calcul de répartition des sièges sur la population résidente et non plus uniquement suisse. Ainsi, chaque voix compte et a le même poids. C'est aussi ça la cohésion cantonale. Concernant l'organe exécutif cantonal, les Constituantes et Constituants ont validé la composition du futur Conseil d'Etat à 7 membres. Ce nombre permet une meilleure répartition du travail entre les Conseillers d'Etat et une meilleure représentation tant des partis que des régions et des genres.

Quant au découpage futur de notre canton, nous saluons l'acceptation à une très large majorité du nouveau découpage territorial de notre canton en 6 régions basées autour de villes centres et reliant la plaine et la montagne. Ce découpage nous apparaît comme la meilleure solution pour encadrer le développement économique et politique de notre canton, tout en respectant les diversités de celui-ci.

Ce nouveau découpage s'accompagne par le remplacement des préfètes et préfets par des coordinatrices et coordinateurs régionaux choisis par les communes. Ces nouvelles fonctions permettront de soutenir les collaborations intercommunales indispensables pour un développement régional pertinent et efficient.

Dans les principes généraux des tâches de l'Etat 3, articles retiennent notre attention. Tout d'abord, la réalisation de l'égalité entre personnes, article qui demande à l'Etat et aux communes de promouvoir notamment une représentation équilibrée des femmes et des hommes en politique et aux postes à responsabilité dans les administrations publiques et les entreprises, tout en prévoyant la possibilité d'une mesure limitée dans le temps, visant à corriger un éventuel déséquilibre. Deuxièmement, le développement durable qui fait son entrée dans la nouvelle Constitution avec une référence au respect des limites planétaires. Notre groupe ne peut que s'en réjouir. Et finalement, la mise en place d'une politique prospective, s'appuyant notamment sur des indicateurs de bien-être et de qualité de vie.

Le chapitre territoire, mobilité, environnement, satisfait également le groupe des Verts et Citoyens. Les principaux enjeux environnementaux y sont mentionnés, comme la mobilité, l'énergie ou le climat, venant faire écho aux discussions actuelles du Grand Conseil. La mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles, tout comme le fait de non seulement préserver mais également favoriser la biodiversité sont à retenir. Il est également fait mention de promouvoir l'économie circulaire et d'assurer l'approvisionnement en eau, thématique qui préoccupe de plus en plus de communes avec les pénuries déjà vécues ou annoncées. Ces thématiques environnementales, chères aux Verts et Citoyens, ont maintenant leur place dans le futur texte constitutionnel.

Dans le chapitre économie, notons encore l'article visant la pérennisation de la quantité et la qualité des sols agricoles et le soutien de l'agriculture et la sylviculture dans leurs fonctions économiques, protectrices, écologiques et sociales. Dans ce chapitre, nous regrettons par contre qu'il ne soit pas fait mention de la promotion d'un tourisme quatre-saisons respectueux de l'environnement dans lequel il inscrit ses activités.

En conclusion, si le bilan que nous dressons de cette proposition de nouvelle constitution peut paraître exagérément positif, n'en déduisez pas que ce texte est trop à gauche ou trop progressiste. Notre enthousiasme n'est pas à chercher dans les victoires que nous avons pu avoir, mais bien dans le consensus qui a mené notre assemblée à proposer un texte en adéquation avec les enjeux de notre société, et capable de fédérer une majorité des citoyennes et citoyens. Nous souhaitons aujourd'hui nous tourner vers l'avenir, prendre acte du texte final issu de cette Constituante et défendre le fruit de ce travail collectif.

Après 4 ans et demi, notre travail est maintenant terminé. Personne dans cette assemblée n'est pleinement satisfait du texte final et c'est tant mieux, car cela démontre que ce texte est le résultat de compromis entre les différentes représentations politiques présentes dans cette assemblée. Le temps du devoir et de la responsabilité est maintenant arrivé, après 4 ans et demi de travail, notre responsabilité est de permettre à la population de se prononcer sur le résultat de nos discussions, de juger de la pertinence du travail que nous avons accompli. Certaines et certains parmi vous estiment que le texte final n'est pas acceptable à leurs yeux et seront tentés de voter non lors du vote final. Je tiens à le rappeler que voter non à ce texte, c'est d'empêcher le débat public d'avoir lieu, c'est d'empêcher les personnes qui nous ont élus de se prononcer sur le résultat de nos discussions, c'est empêcher la citoyenneté de s'exercer. Par respect pour le travail accompli et pour les moyens financiers et humains engagés et par respect pour les citoyennes et les citoyens de notre canton, j'espère que chacune et chacun d'entre vous soutiendra ce texte aujourd'hui pour permettre à la population de prendre le temps de s'intéresser au contenu de cette nouvelle constitution, de dépasser les points d'achoppement sur lesquels nos débats et la presse se sont jusqu'ici majoritairement concentrés et de se faire une opinion aussi complète que possible pour voter en toute connaissance de cause au printemps prochain.

Pour terminer, je voudrais remercier, au nom du groupe des Verts et Citoyens, l'ensemble des Constituantes et Constituants pour le travail effectué durant ces 4 années, pour les discussions animées, parfois tendues, mais le plus souvent constructives, qui ont jalonné notre travail. Nous remercions les 10 membres du Collège présidentiel qui ont su faire avancer le débats et recadrer nos discussions lorsque cela s'est avéré nécessaire. Nous remercions également les employés au secrétariat de la Constituante et tout particulièrement Florian Robyr, notre secrétaire, qui nous ont apporté un grand soutien dans la réalisation de notre travail. Il y a 4 ans de cela lorsque nous avons reçu Florian en entretien au Bureau transitoire, je n'imaginai pas l'ampleur de la tâche qui l'attendait et je ne sais pas si lui-même en était conscient. Le choix de sa candidature s'est avéré plus que pertinent puisque Florian a su guider notre travail en toute objectivité et nous a amenés à bon port en ce jour du 25 avril 2023. Nous l'en remercions chaleureusement et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite. Nous avons l'espoir avec ce travail d'avoir écrit une page de l'histoire de notre canton. Notre groupe soutiendra unanimement ce texte de nouvelle constitution lors du vote final et lors de la campagne qui suivra. Merci.

*Je vous remercie Madame Vuagniaux et je passe la parole à Monsieur Michael Kreuzer.*

### **Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätzte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Argumente, warum die SVPO-Fraktion diese Verfassung ablehnt, haben wir detailliert immer wieder dargelegt. Ich möchte die Gelegenheit nutzen, am Schluss unserer Arbeit, unter anderem noch zwei sehr wichtige Fragen aufzuwerfen, welche in Bezug auf die neue Verfassung bisher klar vernachlässigt wurden, nämlich:

Erstens: Was wird uns diese ganze neue Verfassung mit ihren Neuerungen am Schluss kosten und noch wichtiger, zweitens, wer beziehungsweise mit welchem Geld bezahlen wir das am Ende des Tages. Unsere aktuell gültige Verfassung hingegen ist eine gute solide Verfassung. Sie ist das Fundament unserer kantonalen Rechtsordnung und hat uns dahin geleitet, wo wir heute stehen. Sie widerspiegelt die Persönlichkeit des Wallis. Ja, sie ist in die Jahre gekommen und benötigt für die heutige Zeit vielleicht hier und da einige Anpassungen. Aber das würde eigentlich auch genügen. Die neue Verfassung hingegen ist ein neues Projekt. Grundsätzlich will man immer, dass Projekte erfolgreich sind. Wir alle haben ja auch lange und intensiv daran gearbeitet. Aber Projekte dürfen auch scheitern. Und es wird dem Wallis nicht schlechter gehen, sollte die neue Verfassung scheitern. Die Sonne wird weiterhin aufgehen. Das Wasser wird weiter in die Rhone hinunterfliessen und irgendwann würde dann der Grosse Rat eine Teilrevision der aktuellen Verfassung vornehmen und jene notwendigen und unumstrittenen Anpassungen machen und könnte dabei sogar noch auf die Vorarbeit des Verfassungsrates zurückgreifen.

Für die SVPO-Fraktion sind im vorliegenden Verfassungsentwurf einfach zu viele Punkte, welche unseren Werten fundamental widersprechen. Ich erwähne hier einige, nochmals stichwortartig, ohne aber nochmals in die Details einzugehen, wir haben das sehr intensiv diskutiert. Die fehlenden und ungenügenden Garantien für die deutschsprachige Minderheit, Stichwort Sitzgarantien; die Sterbehilfe, das frei gewählte Lebensende; das Ausländerstimmrecht und damit verbunden die Bevormundung der Bürger in den Gemeinden; der Generalrat; der unnötige Ausbau verschiedener Grundrechte oder neuer Rechte, bei denen niemand genau weiss, was das zur Folge haben wird, wie etwa das Recht auf eine gesunde Umwelt; den Ausbau des Staates, beziehungsweise der Justizbehörden; den Ausbau des Sozialstaates, sprich kantonale Elternzeit; und die vielen Punkte, die in dieser Verfassung stehen, die eigentlich ins Gesetz gehören und nicht in eine Verfassung.

Und bei all dem Neuen und allem dem man da verwirklichen will, stellen sich immer mehr eine Frage, beziehungsweise zwei Fragen: was wird uns diese ganze Geschichte kosten und noch wichtiger: wer bezahlt sie oder mit welchem Geld bezahlen wir sie am Ende des Tages? Denn Niemand weiss, wie viel die Umsetzung dieser neuen Verfassung kosten wird. Niemand hat das berechnet. Das es sehr viel kosten wird, viel mehr als heute, dafür muss man kein Prophet

sein. Aber wer wird das am Ende bezahlen? Das steht nämlich nirgends in der Verfassung, wer diese Mehrkosten übernehmen muss.

Vor einigen Wochen hat Staatsrat Roberto Schmidt in Aussicht gestellt, dass endlich, auch bei den natürlichen Personen im Wallis eine Steuerentlastung angestrebt wird. Aber wenn ich diese Verfassung, diesen Verfassungsentwurf lese, frage ich mich ernsthaft, ob wir Steuerentlastungen in den nächsten Jahren nicht vergessen und stattdessen Angst vor Steuererhöhungen haben müssen. Weil irgendjemand muss das am Ende bezahlen, zum Beispiel die kantonale Elternzeit oder die anderen Neuerungen. Man will immer alle entlasten, alles soll der Staat garantieren und finanzieren. Aber wer finanziert am Ende den Staat? Sparen will niemand. Also entweder belasten wir damit unsere Wirtschaft oder am Ende des Tages den Bürger. Stattdessen sollten wir beide eigentlich entlasten.

Insgesamt, das muss ich so klar sagen, hat die ganze Verfassung, der ganze Verfassungsentwurf, eine links-grüne progressiv-gesellschaftsliberale Gesinnung, mit immer mehr Rechte für alle, Ausbau des Sozialstaates und immer weniger Selbstverantwortung des einzelnen Bürgers, und dies alles ohne Rücksicht auf die finanz- und steuerpolitischen Folgen.

Und leider kommt auch das Oberwallis nicht gut weg. In der neuen Verfassung will man alles und jeden schützen und fördern. Doch was ist mit der grössten Minderheit unseres Kantons? Oft haben wir in diesem Saal darum gebeten auch die Mitbestimmung der deutschsprachigen Minderheit zu stärken. Zu oft, zu oft sind wir damit gescheitert.

Aus diesen Gründen können wir diesem Verfassungsentwurf unmöglich zustimmen. Trotz all dem möchte ich mit etwas positivem abschliessen. Ich bin nicht ein Fan von grossen langen Dankesreden, aber als Fraktionschef der SVPO möchte ich mich hier bei euch allen in diesem Saal, auch wenn wir oft nicht gleicher Meinung gewesen sind, für die gute und kollegiale Zusammenarbeit bedanken. Auch wenn unsere Ansichten oft Lichtjahre von einander entfernt waren, haben wir trotzdem gut zusammengearbeitet und zumindest nach Lösungen und Kompromissen gesucht. Dafür herzlichen Dank.

*Merci Monsieur Kreuzer et je passe la parole à Côme Vuille.*

### **Vuille Côme, membre de la Constituante, VLR**

Madame la présidente, chères et chers collègues, nous voici arrivés au moment décisif et osons le terme historique de nos travaux. Tout à l'heure, chacune et chacun en son âme et conscience va sanctionner le texte final d'un oui s'il souhaite que ce texte soit soumis en votation populaire ou d'un non ou d'une abstention, ce qui revient exactement au même pour ce vote, eu égard à la majorité qualifiée qu'il faut réunir, s'ils ne souhaitent même pas que la population ait son mot à dire sur le résultat de nos travaux. Tout a déjà été dit dans ce plenum, chaque article chaque alinéa, chaque amendement a été décortiqué, soupesé, débattu et voté avec soin et attention.

Ce débat final n'est pas là pour tenter encore de convaincre qui que ce soit dans cette salle. Il est l'occasion d'un bilan final avant que le sort de notre texte soit scellé. Je laisse les statistiques aux spécialistes qui les évoqueront mieux que moi. Dans cette dernière intervention, j'aimerais vous inviter au souvenir. En premier lieu se souvenir du débat et du vote populaire par lequel la population valaisanne a exprimé la volonté que notre constitution cantonale soit révisée de manière complète pour être adaptée au Valais de demain et qui a confié cette mission à une Assemblée Constituante chargée de rédiger cette nouvelle mouture et de la lui soumettre en votation populaire. Je vous invite également à vous souvenir de cette campagne à l'élection elle-même, par laquelle chacun s'est senti appelé à participer à ces travaux à venir avec pour ambition d'apporter sa pierre à l'édifice, par son expérience par ses idées, par son engagement, par sa disponibilité.

Ensuite, les commencements joyeux et insoucians sans doute lors de l'assemblée constitutive, l'impatience pendant les travaux du Bureau transitoire, puis la première phase

concrète pouvait commencer avec la lecture des principes. Au fil des lectures, des séances de commissions et des multiples votes de séances plénières, chacun a pu fêter des victoires, certaines éphémères entre 2 lectures, digérer difficilement des défaites parfois pour mieux revenir, se poser mille et une question sur de nouvelles propositions, chercher des alliances ou encore lancer un baroud d'honneur en plénum. Les débats ont été parfois rudes et tendus, à l'inverse, des propositions impliquant de grands chamboulements ont parfois été suivies sans contestation. Cet exercice politique aura marqué chacun d'entre nous quoi qu'il advienne. Et voilà, le texte final est sous nos yeux, prêts à être adopté.

Ce préambule servait simplement à rappeler que le texte final présenté n'est pas le fruit du hasard. Il est l'aboutissement d'un travail collectif intense et approfondi, où chaque proposition figure là car elle a trouvé une majorité d'entre nous. Reste donc la seule question à trancher : le texte entier avec sa variante, mérite-il d'être présenté en votation populaire ou non ? En un mot avons-nous fait le travail ou non ? Le groupe VLR soutiendra à l'unanimité le projet de constitution et sa variante et il le fera avec force et conviction, non pas car il est satisfait de tous les points, ce n'est pas le cas, mais pour 2 raisons fondamentales. La première est que le travail a été fait et bien fait, la révision dont nous avons la charge est complète, elle est, sur la forme et sur le fond, aboutie et adaptée au Valais pour de nombreuses années. Le texte présenté n'a omis aucun tabou. Sur certaines idées, mille et une possibilités ont été examinées, puis écartées, que ce soit pour des raisons juridiques, pragmatiques ou encore politiques. Aujourd'hui, le texte est tout simplement mûr pour être présenté à la population. Nos derniers débats ont bien montré que même avec davantage de temps, il ne changerait guère.

A l'instar d'une initiative qui remplirait les conditions légales, ce texte doit être présenté à la population. Ce serait tout simplement un déni démocratique de l'en priver, en ne votant pas oui ce jour. Ceux qui estiment que la barque est trop pleine ou pas assez peut-être, devront convaincre les citoyens par des arguments dans la campagne et non torpiller en sous-marin ce jour 4 ans et demi de travaux, par peur que ce texte puisse recueillir les faveurs d'une majorité de la population. Il ne devrait y avoir que des oui aujourd'hui, avec toutes les cautions que vous voulez au besoin, mais que des oui par respect du travail crédible qui a été accompli et de la mission qui nous a été confiée.

La deuxième raison pour laquelle le groupe VLR acceptera le texte à l'unanimité est tout simplement que ce texte est porteur de valeurs que nous partageons. Vous savez, au début je n'étais pas très convaincu du nom de notre groupe Valeurs libérales radicales, un nom gardant l'identité du PLR mais mentionnant l'ouverture à d'autres citoyens, aurait sans doute eu l'avantage de plus de clarté, y compris pour vous, mais aussi pour les médias et les citoyens. Cependant, à bien y regarder, je suis convaincu aujourd'hui que le terme était bien choisi. Vous aurez constaté le nombre de fois où notre groupe était divisé, où des propositions de membres du groupe minoritaire étaient opposées à celles défendues par le groupe, etc. Nous avons toujours eu un débat franc entre nous et chacun a pu librement défendre ses idées et les porter en plénum. Mais, quoi qu'il en soit, notre groupe se retrouve toujours sur l'essentiel, nos valeurs. Quoi qu'on en dise, même en prenant l'un ou l'autre point selon sa propre interprétation, ou en faisant comme certains ce jour une addition de points de détails, je crois que honnêtement, nul ne peut nier que le texte de nos travaux par rapport à la constitution actuelle, maintient mais surtout promeut et défend de manière plus importante et nécessaire que jamais des principes fondamentaux. Je pense ici à la liberté de chacun, à la responsabilité, à l'équité de manière générale mais en particulier dans la représentation politique de toute la population, la modernisation d'institutions adaptées à notre temps et au service des citoyens, à la solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin, à l'intégration de toutes et tous, à l'impartialité des autorités ou encore la cohésion cantonale, oui, la cohésion cantonale, laquelle ne passe pas par un avantage ou une protection politique indue mais bien par des règles équitables pour tous afin de ne pas monter une partie du canton contre l'autre. Monsieur Schmid a fustigé l'attitude du VLR qui n'aurait fait aucun effort envers le Haut. Je tiens à rappeler que ce n'est pas notre groupe qui a refusé R21 en raison d'un quota de députés haut-valaisans mais c'est la population valaisanne. Nous avons toujours été

clairs que nous ne jouerions pas pardon, un remake de ce jeu lors de nos travaux, peu importe sa forme déguisée. Mais Monsieur Schmid a soulevé un point juste, c'est l'attitude du Haut qui a empêché sans doute un compromis politique en arrivant avec des exigences trop élevées. Mais je dis ici une chose que j'ai déjà répétée : ce n'est pas d'une protection politique dont le Haut a besoin, il continuera à bien se défendre et à être écouté, mais c'est bien d'avancer ensemble avec le Bas, avec des règles justes et équitables sur les institutions, avec une promotion de l'apprentissage de l'autre langue et en favorisant les échanges et les rencontres pour mieux nous comprendre, car nous vivons tous dans la même société, dans le même canton. Toutes les valeurs précitées sont partagées par notre groupe mais au final aussi par une majorité d'entre nous qui s'est trouvée pour les voter. Ces valeurs imprègnent ce texte, et donc même si parfois nous aurions souhaité aller plus loin ou moins loin sur certains points spécifiques, il faut garder une vue d'ensemble à la hauteur des enjeux du bien commun et nous soutiendrons donc la nouvelle Constitution non seulement aujourd'hui par un vote clair mais dès demain dans la campagne qui s'annonce. Cette assemblée peut donc compter sur le soutien du groupe VLR lors de ce vote final capital.

Permettez-moi, avant de conclure, d'adresser ici encore quelques mots, des pensées pour nos collègues disparus et pour ceux qui ont quitté nos travaux en cours de route et qui ont aussi participé à ce texte final, des remerciements sincères pour la qualité de l'organisation, et des séances tout au long de nos travaux, à chacun des membres du Collège présidentiel en premier lieu, mais aussi au secrétariat général tout entier, en particulier à notre secrétaire général pour son travail de l'ombre insoupçonné mais ô combien précieux qui nous permet de respecter le délai qui nous a été fixé. Un merci également aux interprètes pour la qualité de leur travail. Un merci encore aux médias pour le relais ardu parfois de nos travaux auprès des citoyens. Enfin, un dernier mot plus personnel pour remercier mes collègues du groupe VLR pour m'avoir soutenu mais aussi supporté pendant ces nombreuses séances, parfois très tardives pour certaines. Un merci particulier à mon prédécesseur François Genoud pour son travail initial qui a facilité mon poste.

Et enfin, je tiens personnellement à vous remercier toutes et tous pour m'avoir écouté lors de mes prises de parole qui certaines fois vous ont sans doute agacés, pour nos échanges constructifs et en particulier en commission mais également en dehors, pour tous ces téléphones, ces mails, ces recherches, la meilleure formule pour avancer ensemble et ces amitiés nouées. Grâce au respect de chacun, j'ai également toujours pu exprimer librement et avec ma conviction profonde les débats du groupe et parfois des idées plus personnelles. Cela est une chance dans notre pays et dans notre canton. Et même si j'ai appris que je devais travailler mon côté zu rational et qu'il me sera sans doute difficile d'obtenir prochainement un droit de bourgeoisie dans une commune haut-valaisanne, je garderai un fier souvenir de cette aventure politique quel qu'en soit le résultat final du vote de ce jour et du vote populaire que je ne conçois cependant, en démocrate convaincu et ambitieux pour le futur de notre canton, que comme positif. Merci à tous pour votre attention.

*Je vous remercie Monsieur Vuille et je passe la parole à Monsieur Matteo Abächerli.*

### **Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, Die Mitte Oberwallis**

Geschätztes Präsidialkollegium, geschätzte Damen und Herren, nach über 4 Jahren Arbeit stehen wir nun am Ende der Verfassungsrevision. Als Mitte-Fraktion haben wir uns stets konsequent für die Anliegen der breiten Oberwalliser Bevölkerung eingesetzt. Wir haben uns für eine schlanke Verfassung, die Stärkung von Föderalismus und Subsidiarität eingesetzt. Wir haben uns für eine effiziente Bürokratie und gegen einen unnötigen Ausbau des Staatsapparats stark gemacht, und uns für die Interessen der Berg- und Randregionen eingesetzt.

Bereits in der Grundsatzdebatte zeichnete sich ab, dass die Anliegen der sprachlichen und kulturellen Minderheiten nicht ausreichend berücksichtigt werden würden. Trotzdem hat unsere Fraktion während des gesamten Verfassungsrevisionsprozesses konstruktiv mitgearbeitet

und versucht, durch Kompromisse, überzeugende Argumente und innovative Lösungsvorschläge einen positiven Beitrag zu leisten, immer mit dem Ziel vor Augen, eine im ganzen Kanton mehrheitsfähige Verfassung zu erarbeiten. Leider wurden unsere Bedenken von der Mehrheit des Verfassungsrates nicht ernst genommen, so dass uns heute ein Verfassungsentwurf vorliegt, in dem für uns die negativen Seiten überwiegen. Die Gründe hierfür sind verschieden.

Erstens, der vorliegende Entwurf ist für uns viel zu umfangreich und enthält vieles, was schlicht und einfach nicht in eine Kantonsverfassung gehört, sei es weil es zu spezifisch, zu wenig allgemein, bereits auf höherer Ebene geregelt oder einfach nicht umsetzbar ist.

Zweitens würde die Annahme der neuen Verfassung zu einer Aufblähung des Staatsapparates führen. Schliesslich soll die Zahl der Staatsräte von 5 auf 7 erhöht werden und der Verfassungsentwurf enthält eine umfangreiche Aufzählung von Staatsaufgaben. Für unsere Fraktion war es nie ersichtlich, wie eine Erhöhung der Exekutive zu einer Steigerung der Effizienz führen soll.

Drittens würde die Annahme der neuen Verfassung auch massive Mehrkosten verursachen. Allein die Erhöhung der Zahl der Staatsräte wird auf mehrere Millionen Franken pro Jahr geschätzt. Hinzu kommen die direkte Folgekosten des daraus resultierenden aufgeblähten Staatsapparates. Des Weiteren werden in der neuen Verfassung zahlreiche Staatsaufgaben aufgelistet, bei denen der Staat in die Pflicht genommen wird, Dinge zu fördern und zu unterstützen, und das nota bene mit Geld.

Auch die Übernahme der Postzustellungskosten für die briefliche Stimmabgabe würde unsere Staatskasse weiter unnötig leeren. Ganz zu schweigen von der Einführung des Elternurlaubs auf kantonaler Ebene. Das können wir uns als einer der grössten Nehmerkantone des nationalen Finanzausgleichs einfach nicht leisten.

Viertens enthält diese Verfassung Artikel, die entweder bei der breiten Bevölkerung auf Unverständnis stossen, oder rechtlich problematisch sind. So wurde zum Beispiel ausgeschlossen, dass die politischen Rechte von dauernd urteilsunfähigen Personen eingeschränkt werden können, was aber in gewissen Fällen durchaus nötig sein muss. Oder es wurde festgelegt, dass Sozialhilfe grundsätzlich nicht rückzahlbar ist, auch wenn es Fälle geben kann, in welchen sehr wohl eine Rückzahlung angemessen wäre.

Ein weiterer wichtiger Punkt ist das Stimm- und Wahlrecht für Ausländerinnen und Ausländer auf kommunaler Ebene. Ein Anliegen, das derzeit im ganzen Wallis chancenlos ist. Die Befürworter sind sich dessen bewusst und haben deshalb beschlossen, nicht aufs Ganze zu gehen, und hier auf die Option einer Variante zurückzugreifen. Dennoch bleibt das Stimm- und Wahlrecht für Ausländerinnen und Ausländer im Verfassungsentwurf enthalten, der dem Volk zur Annahme unterbreitet wird.

Fünftens, das muss man einfach sagen, kommt das Oberwallis in diesem neuen Verfassungsentwurf nicht gut weg. Allein der Entscheid, die Unterwahlkreise abzuschaffen, wird in vielen kleinen Bezirken und Randregionen Besorgnis über ihre Vertretung im Kantonsparlament auslösen. Hinzu kommt, dass keine Massnahmen zum Schutz der sprachlichen und kulturellen Minderheiten im Wallis getroffen wurden. Wir waren uns immer bewusst, dass es schwierig sein würde, im Ständerat oder im Grosse Rat Garantien zu erhalten. Dennoch schienen zu mindestens Lösungen möglich, die mittel und langfristig der demografischen Entwicklung hätten entgegenwirken können. Letztlich entschied sich die französischsprachige Mehrheit im Verfassungsrat jedoch nicht nur gegen den Schutz der deutschsprachigen Minderheit. Nein, sie beschlossen sogar, deren politische Partizipation einzuschränken, beziehungsweise zu erschweren.

So verringert die Einheitsliste bei den Ständerats- und Staatsratswahlen die Chancen auf eine erfolgreiche Wahl eines Vertreters des Oberwallis. Zudem wurde zwar beschlossen, dass der Staatsrat aufgestockt werden soll, die Mindestzahl der garantierten Staatsratssitze pro Verfassungsregion wurde jedoch nicht erhöht. Und nicht zuletzt wurden die Spielregeln im Grosse Rat zu Ungunsten des Oberwallis geändert. Mit der Umstellung des Verteilschlüssels



von der Schweizer auf die Gesamtbevölkerung wird das Oberwallis Sitze verlieren. Die vorgesehene Übergangsbestimmungen dienen lediglich dazu, das wahre Ausmass zu verschleiern in dem der Sitzverlust des Oberwallis auf 2 Legislaturen verteilt wird. Unter dem Strich ändert dies aber nichts an der Situation. Die Schwächungen der sprachlichen und kulturellen Minderheiten wird in der neuen Verfassung bewusst in Kauf genommen.

Aus diesen Gründen, meine Damen und Herren, sieht sich unsere Fraktion gezwungen, den Verfassungsentwurf, so wie er heute vorliegt, abzulehnen und empfiehlt das auch den anderen Fraktion zu tun. Ich bin mir bewusst, dass es einigen schwer fallen wird, hier und heute nein zu diesem Projekt zu sagen. Schliesslich haben Sie viel Herzblut und Energie in dieses Projekt gesteckt. Und es gibt auch einige positive Elemente, insbesondere bei sachpolitischen Themen. Ich bin aber der Überzeugung, dass diese Arbeit nicht umsonst war, auch wenn wir heute die Verfassungsrevision ablehnen. Die positiven Aspekte, die von einer sehr breiten Mehrheit getragen wurden, werden im den nächsten Jahren ihren Weg in die Verfassung finden. Zudem muss man ehrlicherweise zugeben, dass viele Themen, die neu in die Verfassung aufgenommen werden sollen, bereits in die politischen Gesetzgebungen eingeflossen sind, auch ohne, dass sie in der Verfassung stehen. Ich bin mir auch bewusst, dass es Leute gibt, die meinen, es sei falsch, den Entwurf abzulehnen, weil die geltende Verfassung nicht mehr zeitgemäss sei. Und jeder Entwurf, der heute ausgearbeitet werde, besser sei als die geltende Verfassung von 1907. Dabei wird aber ausser Acht gelassen, dass sie sehr wohl zu Teilrevisionen gekommen ist in der Vergangenheit. Tatsache ist auch, dass wir in einem funktionierenden Kanton leben, in dem die Gewaltentrennung gewährleistet ist, unsere Grundrechte geschützt sind und die Bevölkerung aktiv am politischen Leben teilnehmen kann. Wir erleben Stabilität, Kontinuität und Wohlstand, auch in Zeiten grosser internationalen Krisen wie der Coronapandemie. Man kann also sagen, dass sich die heutige Verfassung und die demokratischen Grundpfeiler unseres Kantons bewährt haben und eine Totalrevision für unseren Kanton gar nicht zwingend ist.

Aus persönlichen Gesprächen weiss ich auch, dass es hier im Verfassungsrat Leute gibt, die grundsätzlich nicht hinter dem Verfassungsentwurf stehen können, aber diesen heute nicht ablehnen werden. Sie folgen den Argumenten, die wir auch vorher gehört haben, dass man, egal ob man für oder gegen den Verfassungsentwurf ist, diesen zwingend dem Volk zur Abstimmung vorlegen müsse. Wenn wir nur die Möglichkeit hätten, hier mit ja zu stimmen, wie das einige vorher gesagt haben, dann hätten wir uns den heutigen Tag sparen können und wir hätten den Entwurf direkt nach der zweiten Lesung bis an den Staatsrat übergehen können. Nein, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, in der Schlussabstimmung geht es um die Annahme des Verfassungsentwurfes. Wer mit ja stimmt, stimmt den Text zu, wer mit nein stimmt, der lehnt diesen ab. Das ist Demokratie.

Geschätzte Damen und Herren, das Volk hat sich für einen Verfassungsrat ausgesprochen, im Vertrauen, dass ein vom politischen Alltag unabhängiges Gremium dieser wichtigen und weitreichenden Arbeit die nötige Zeit und Sorgfalt widmen kann. Zudem bestand die Hoffnung, dass in einem neuen zusammengesetzten Verfassungsrat machtpolitische Elemente eher in den Hintergrund treten würden. Heute wissen wir leider, dass es nicht der Fall war. Verfassungspolitik ist und bleibt Machtpolitik. Das ist in diesen gut 4 Jahren Arbeit, aber vor allem in den letzten Monaten, sehr deutlich geworden.

Die Anliegen der oberwalliser Bevölkerung, für die wir uns als Fraktion immer eingesetzt haben, wurden nicht gehört. Ein Grossteil der Verfassungsräte aus dem französischsprachigen Kantonsteil, haben sich untereinander arrangiert und das Oberwallis bewusst links liegen gelassen. Der zu Beginn der Revision beschworenen kantonalen Zusammenhalt und das anfängliche Bekenntnis zu einem geeinten und unteilbaren Wallis sind somit nicht als leere Worte geblieben. Der Artikel über den kantonalen Zusammenhalt, der im vorliegenden Verfassungsentwurf gleich nach den Staatszielen zu finden ist, erscheint angesichts des Verlaufes der Revision wie eine ferne Erinnerung. Man könnte ihn fast schon als verwittertes und in Vergessenheit geratenes Denkmal inmitten eines Waldes von Artikeln bezeichnen.

Nun könnte das Realität werden, was als Worst-Case-Szenario angenommen wurde und wovor wir den ganzen Jahren gewarnt haben. Nämlich, dass ein Teil des Kantons die Vorlage ablehnt und der andere Teil sie annimmt. Allein die Tatsache, dass dieses Szenario heute als wahrscheinlich gilt, oder sogar als sehr wahrscheinlich gilt, sollte bei allen Beteiligten und der Walliser Bevölkerung die Alarmglocken läuten lassen. Von einer erfolgreichen Verfassungsrevision kann unter diesen Vorzeichen schlicht nicht die Rede sein. Wir sollten deshalb hier und heute die Reissleine ziehen und den vorliegenden Verfassungsentwurf in der Schlussabstimmung ablehnen. Danken für die Aufmerksamkeit.

*Merci Monsieur Abächerli et je passe la parole à la dernière représentante des chefs de groupe, Madame Kamy May.*

### **May Kamy, membre de la Constituante, Le Centre**

Madame la présidente, chères et chers collègues, voter la charte fondamentale de son canton n'est pas un geste banal et c'est avec un peu d'émotion que je prends la parole aujourd'hui, après plus de 4 ans d'un travail difficile que nous avons entrepris ensemble. A ce titre, je voudrais remercier le secrétaire général et toute son équipe administrative et juridique qui a fait un travail considérable et qui nous a aidé tout au long de nos travaux, à envisager les sujets de discorde avec un regard averti. Ils n'ont pas ménagé leurs conseils et leurs efforts pour nous permettre de trouver les chemins qui nous rassemblaient tous.

Car il est vrai, nous avons eu nos lots de grandeur et de misère dans cette aventure, mais ce fut l'occasion pour tout un canton de s'interroger sur les défis de notre temps, sur les blessures encore vives de notre histoire et de penser les nouvelles dynamiques qui pourront naître avec cette nouvelle constitution. Quelle vision avons-nous du Valais au moment où les profondes mutations sociales, institutionnelles et technologiques de la Suisse et du monde interpellent notre identité par rapport à notre passé, à notre avenir, par rapport à nous-mêmes et à notre place dans la cité ?

Aujourd'hui, notre groupe recommande, à la très grande majorité de ses membres, l'approbation de la nouvelle constitution. Notre travail n'est certes pas parfait, mais quel travail n'est pas perfectible ?

Nous estimons aujourd'hui que malgré quelques lourdeurs de forme, comme de fond, notre projet comporte bien des vertus.

La première est incontestablement la réforme de la justice. Dans un Etat de droit, l'indépendance de la justice est fondamentale. Nous croyons que l'institution est ainsi présentée dans notre projet de manière plus contemporaine, plus moderne et plus efficiente. L'autre qualité de notre texte à l'endroit de la justice est celle du professionnalisme. Dans un monde où la législation devient toujours plus importante et complexe, il nous semble primordial que les justiciables soient traités de manière diligente et uniforme au sein du canton. S'il est un domaine où la décision d'un tribunal peut avoir un impact conséquent et durable sur les personnes, c'est bien dans le droit de la famille. L'instauration d'un tribunal du droit de la famille permettra de réunir tout un panel de compétences au sein d'une seule autorité et de garantir en définitive, une égalité de traitement et la meilleure protection possible pour les enfants et pour les personnes vulnérables. D'ailleurs, la deuxième vertu de notre texte concerne la famille. Plusieurs articles consacrés à la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle ou politique apporte une impulsion de modernité tout en maintenant une vision globale de l'importance du temps consacré à la famille dans notre vie. L'évolution des familles a été prise en compte. La volonté d'encourager l'épanouissement des familles dans leur globalité a été soulignée et un congé parental a été inscrit. D'ailleurs, des initiatives naissent dans tous les cantons pour pousser désormais la Confédération à agir. Nos travaux ont donc déjà porté leurs graines, c'est signe que notre projet a de l'avenir devant lui.

Enfin, une troisième vertu de la nouvelle constitution réside dans la vision d'avenir pour les générations futures et la nécessaire protection des ressources naturelles. Ces préoccupations devaient et doivent être prises en compte à la hauteur des enjeux considérables qu'elles représentent, y compris et même tout spécialement dans notre canton, où les conséquences des changements en cours sont déjà visibles, à l'image de la disparition progressive des glaciers. La nouvelle constitution contient ainsi de nombreuses références à la nécessaire gestion durable des ressources naturelles, à l'utilisation judicieuse et mesurée du sol, à la réduction des atteintes nuisibles et incommodantes pour l'être humain et la nature ou encore à la préservation de la biodiversité. Il fait également une place à la lutte contre les changements climatiques et à l'atteinte de la neutralité carbone, confirmant ainsi les objectifs fixés récemment par la loi sur le climat.

Finalement, notre travail est le résultat d'un large consensus admis par le plus grand nombre dans cette salle. Le résultat est une réforme institutionnelle. Nous n'avons laissé qu'une lettre au mot révolution.

De nombreuses innovations sont susceptibles de faire consensus. Par son engagement face au passé, au présent et à l'avenir de notre canton, la nouvelle constitution satisfait en elle-même aux exigences de la durabilité. Elle répond aux aspirations de notre temps sans compromettre celles des générations à venir. En fait, la question aujourd'hui n'est pas tant de savoir si le projet que nous allons soumettre au peuple est idéal, mais bien plutôt s'il n'est pas infiniment meilleur que la constitution actuelle, celle qui ne parle pas de l'égalité des genres, de l'accès aux soins, de la protection des données, celle qui a été conçue au 19<sup>e</sup> siècle pour un canton essentiellement montagnard et agricole, 5 fois moins peuplé qu'aujourd'hui. Poser cette question, c'est déjà y répondre par un oui déterminé tant il est vrai que si l'on nous proposait aujourd'hui la Constitution de 1907 avec ses nombreuses adjonctions et ses anachronismes, nous aurions bien plus de raison de la critiquer. L'impulsion que chacune et chacun d'entre nous communiquera par son vote, se doit d'être à la fois chargée d'émotion et gouvernée par la lucidité. Plus d'un pourrait succomber au refus parce que, en son for intérieur, l'une ou l'autre disposition le contrarie. Je suis persuadée qu'il ne nous appartient pas de juger le résultat de ce travail mais encore moins de priver le souverain de le faire. Je le rappelle en 2018, 72.8% de la population exigeait une révision constitutionnelle, dont 61,5 par une Constituante et cela dans le Valais romand, comme dans le Haut-Valais.

Pour nous, approuver la constitution cantonale, c'est répondre à l'exigence du peuple, c'est donner le feu vert au débat démocratique dans l'ensemble des citoyens de notre canton. Donnons un signal clair, soyons fiers du canton que nous aimons et du peuple que nous servons et donnons l'opportunité à notre canton de réunir leurs voix autour d'un nouveau texte, une nouvelle constitution pour demain. Merci de votre attention.

**La présidente (Géraldine Gianadda, membre de la Constituante, VLR)**

Je vous remercie Madame May. Une fois n'est pas coutume, nous allons suspendre nos travaux avant la prise des paroles individuelles et nous recommencerons à 14 heures.

*La séance est levée à 11h33.*